

REFLETS & NUANCES

MÉTIERS DE LA PEINTURE, DU REVÊTEMENT DE SOL ET DE LA FAÇADE-ITE



UNION
PROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS
DE LA FINITION

VIE SYNDICALE

MAPRIMERÉNOV[®] ET MAPRIMADAPT[®],
LES ÉVOLUTIONS 2024

TECHNIQUE

POSE DE SOLS SOUPLES SUR PLANCHER
CHAUFFANT : QUELLES SONT LES RÈGLES ?

FORMATION

UNE MENTION COMPLÉMENTAIRE
POUR LE SOL



TENDANCES

Les revêtements exotiques grimpent sur tous les murs

SAGA GROUPE ROULLIAUD
Engagé pour durer



198
JANVIER
2024



Fabricants de produits, de matériels ou prestataires de service,
vous constituez l'environnement professionnel de l'entrepreneur de finition.
Le Club Alliance est un lieu privilégié entre les entreprises membres
de l'Union professionnelle des métiers de la finition et leurs fournisseurs partenaires.



Si vous souhaitez adhérer au Club Alliance
bruchetd@upmf.ffbatiment.fr

CHERS AMIS, CHERS CONFRÈRES,

2024 marquera l'entrée en récession du bâtiment avec un recul de 5,5 % du chiffre d'affaires en volume et l'activité en logement neuf qui devrait plonger de 21,3 %*. L'amélioration-entretien ralentirait à +1,6 % eu égard à la réforme de MaPrimeRénov' et encore sous l'hypothèse d'un décrochage contenu. La fin du soutien au monogeste et l'intervention d'un tiers pour les rénovations d'ampleur (voir page 6) pourraient être un frein aux 1,6 milliard d'euros de crédits supplémentaires alloués à MaPrimeRénov'. Forcément, les métiers de la finition seront impactés. Ces données ne sont pas très réjouissantes en ce début d'année mais je reste optimiste. Le Bâtiment a toujours connu des périodes de crise et a toujours su rebondir et s'adapter.

Votre Union de métier restera votre alliée. Elle est mobilisée à chaque instant pour permettre à chacun d'anticiper et de maîtriser au mieux son activité avec des services d'expertise pointus et des outils pratiques à votre disposition à retrouver sur votre application UPMF.

Avec les partenaires du Club Alliance et les organisations professionnelles de la filière, nous lançons également des travaux pour apporter plus de clarté et d'accès aux critères des produits dans le cadre d'une démarche responsable. Plus largement, la RSE offre des avantages certains à votre entreprise depuis la lutte contre le gaspillage jusqu'à la fidélisation de vos collaborateurs. Je vous invite tous à lire dans ce numéro, le témoignage d'une entreprise engagée et à évaluer sans attendre votre niveau RSE avec l'outil Bâtisseur responsable !

Au nom de notre Union, je vous souhaite une année 2024 pleine de santé et de bonheur pour vous et vos proches et de nombreux chantiers !

NICOLAS BLANGY

PRÉSIDENT DE L'UNION PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DE LA FINITION

*Chiffres FFB - conférence de presse d'Olivier Salleron - décembre 2023



Soutenez les métiers de la finition
sur les réseaux sociaux !



https://www.instagram.com/les_metiers_de_la_finition/
https://www.tiktok.com/@metiers_de_la_finition

Rotoll+

La laque de référence
depuis toujours et pour longtemps



Séchage rapide • Belle blancheur • Aspect velours



198
JANVIER
2024

SOMMAIRE



VIE SYNDICALE

- p.6 MaPrimeRénov' et MaPrimeAdapt' : les évolutions de début 2024 pour le logement individuel
- p.10 Vie des sections

SAGA

- p.12 GROUPE ROULLIAUD
Engagé pour durer

ACTUALITÉ

- p.16 DOSSIER
Métiers de la finition : une offre de formation complète et diversifiée encore à découvrir
- p.20 CLUB ALLIANCE
Dans une démarche RSE, quels critères pour choisir ses produits ?
- p.22 JURIDIQUE
L'utilisation du téléphone portable personnel à des fins professionnelles
- p.26 VUL
Politique RSE : objectif mobilité

NOUVELLES TECHNOLOGIES

- p.30 NUMÉRIQUE
Les logiciels de planning de chantier

TECHNIQUE

- p.34 TENDANCES
Les revêtements exotiques grimpent sur tous les murs
- p.40 CHANTIER D'EXCEPTION
Un hôtel particulier retrouve des couleurs
- p.44 SOLS SOUPLES
Pose de sols souples sur plancher chauffant : quelles sont les règles ?
- p.46 ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR
Les isolants biosourcés dans la course
- p.59 QUESTIONS
Les entreprises de l'UPMF-FFB nous interrogent

FORMATION

- p.62 CERTIFICATION
Une mention complémentaire pour le sol
- p.66 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES
Isotec Invest, un groupe modèle

NOUVEAUTÉS

- p.69 Janvier 2024

À VENIR

- p.70 Découvrez les sujets du numéro d'avril 2024



Pensez-y !
Reflets&Nuances est présent sur INSTAGRAM



MaPrimeRénov' : les évolutions de début 2024 pour le logement individuel



Les contours de la réforme de MaPrimeRénov' (MPR), voulue par le gouvernement, avec effet au 1^{er} janvier 2024, s'articulent donc autour de deux axes principaux que sont la rénovation d'ampleur et la sortie des énergies fossiles pour le chauffage.

La rénovation d'ampleur

Ce premier volet est destiné aux ménages souhaitant s'engager dans une rénovation importante et respectant les critères suivants :

- un gain de deux classes minimum au sens du DPE ;
- au moins deux gestes d'isolation : isolation des murs intérieurs ou extérieurs, des toitures et des planchers, changement de menuiseries extérieures. Chaque geste d'isolation doit représenter 25% de la surface à traiter ;
- le traitement de la ventilation, si nécessaire.

Il s'agit là d'un parcours qui :

- est principalement dédié aux passoires thermiques même s'il reste ouvert à l'ensemble des logements ;
- est accessible à tous les foyers sans conditions de ressources ;
- remplace les aides existantes MPR Sérénité et forfait MPR Rénovation globale ;
- oblige au recours systématique à Mon Accompagnateur Rénov'. Cette prestation sera financée à hauteur de 100% pour les ménages aux revenus très modestes, 80% pour les revenus modestes, 40% pour les revenus intermédiaires et 20% pour les revenus supérieurs, dans la limite de 2000€ qui pourra atteindre 4000€ dans des cas spécifiques de traitement d'habitat indigne et de précarité énergétique. Le rôle de ces accompagnateurs est clé dans les projets de rénovation. Il est en charge de la réalisation de



À compter du 1^{er} janvier 2024, deux arrêtés et un décret encadrent la réforme de MaPrimeRénov' qui va désormais s'articuler autour de deux parcours, le premier destiné aux rénovations d'ampleur et le second au remplacement des systèmes de chauffage carbonés, le cas échéant couplé à des travaux d'isolation. Des changements qui sonnent la fin du soutien aux travaux d'isolation en monogeste pour les maisons individuelles.

l'audit énergétique et a un rôle de conseil pour les travaux et les aides financières. Ainsi, il suit la bonne réalisation des travaux et assure la visite de fin de chantier. Les travaux devront être exécutés par des entreprises qualifiées RGE ;

- est basé sur un dossier unique avec une aide unique déposé auprès de l'Anah qui aura en charge de valoriser, en complément de MPR, les aides au titre des certificats d'économie d'énergie (CEE). Les aides CEE seront intégrées au montant de l'aide MPR, il ne sera plus nécessaire d'effectuer plusieurs démarches pour les ménages ;
- applique des montants d'aides revalorisées mais en fonction du montant des travaux engagés entre 40 000 €/HT et 70 000 €/HT selon le projet. Ainsi, le financement de base sera :
 - de 80% pour les ménages très modestes,
 - de 60% pour les ménages modestes,
 - jusqu'à 50% pour les ménages intermédiaires,
 - jusqu'à 35% pour les ménages aux revenus supérieurs ;
- applique une aide renforcée pour sortir du statut de passoire énergétique. Les passoires thermiques atteignant au moins l'étiquette D du DPE après travaux verront leur aide majorée de 10% ;
- permet de coupler MaPrimeRénov' avec l'éco PTZ, ce dernier étant reconduit jusqu'en 2027.

Ce nouveau parcours accompagné pour les rénovations d'ampleur peut, selon la volonté du maître d'ouvrage, intégrer des dépenses liées au confort d'été, afin de lutter contre les « bouilloires thermiques ». L'installation de brasseurs d'air fixes de plafond et de protections solaires des parois vitrées pourra notamment être financée. Tous les dossiers déposés avant le 30 décembre

15h bénéficient des conditions 2023 (la date de l'accusé de réception de la demande faisant foi). La plateforme maprimerenov.gouv.fr a rouvert le 2 janvier 2024. Les dossiers sont désormais soumis aux conditions d'éligibilité et d'attribution des primes selon la nouvelle réglementation.

ATTENTION > pour l'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE), la résistance thermique à atteindre est de 4,4 m².K/W, obligeant à une augmentation des épaisseurs.

La sortie des énergies fossiles

Ce deuxième volet est éligible à tous les logements jusqu'au 30 juin 2024. Ensuite, les classes F et G du DPE seront exclues du dispositif. Les aides sont destinées aux ménages aux revenus très modestes, modestes et intermédiaires (ménages aux revenus supérieurs exclus).

DES COMPLEXITÉS INUTILES



La FFB estime que ce nouveau dispositif MaPrimeRénov' va entraîner des complexités inutiles et des longueurs dans le traitement des dossiers :

- l'obligation d'un « Accompagnateur MaPrimeRénov' » dont la présence en nombre au 1^{er} janvier 2024 est insuffisante, allongeant ainsi le délai des travaux ;
- l'obligation de deux gestes d'isolation, pas toujours réalisables ;
- l'obligation d'un changement de système de chauffage (quand bien même la chaudière aurait été remplacée il y a peu de temps).

VIE SYNDICALE

MaPrimeRénov' : les évolutions de début 2024 pour le logement individuel



Les points à retenir de cette sortie des énergies fossiles :

- l'obligation d'effectuer un DPE à l'entrée du parcours ;
- l'obligation d'installer un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire à énergie renouvelable (solaire thermique, pompe à chaleur, biomasse...) pour bénéficier des aides, en complétant, le cas échéant, par un geste d'isolation ;

- l'amélioration des forfaits pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau ou géothermique ;
- les parties privatives des appartements en copropriétés bénéficieront de conditions d'accès spécifiques. Les forfaits par geste resteront notamment accessibles sans obligation de remplacer un équipement de chauffage ou d'eau chaude sanitaire. ●

+ Un dossier complet et un guide comprenant le montant des aides sont disponibles sur l'application de l'UPMF.



MAPRIMEADAPT' UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE UNIQUE POUR LES SENIORS ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les personnes âgées bénéficient d'un nouveau dispositif d'aide unique MaPrimeAdapt' pour aménager leur domicile. Ce dispositif vise à favoriser le maintien à domicile en facilitant les démarches pour adapter les logements au vieillissement de la population. Il reprend le même principe que MaPrimeRénov' pour la rénovation énergétique des logements.

MaPrimeAdapt' fusionne ainsi les aides financières existantes pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie :

- les crédits d'impôt pour les travaux d'équipement et d'adaptation des personnes âgées ou handicapées ;
- les aides des caisses de retraite, comme le dispositif « Bien vieillir chez soi » de la Cnav ;
- l'aide « Habiter facile » de l'Anah pour financer les travaux favorisant l'autonomie ;
- et l'APA qui contribue au financement des aides humaines et matérielles.

Cette aide unique concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, quel que soit leur niveau de perte d'autonomie, ainsi que celle de plus de 60 ans souffrant de perte d'autonomie précoce et celle en situation de handicap.

L'aide sera accordée sous conditions de ressources, avec un taux de subvention entre 50 et 70% des travaux et un plafond de 15 000 €.

Elle envisagera une adaptation globale du logement sur le modèle de la rénovation énergétique et concernera donc également « les travaux induits », indissociablement liés aux travaux d'adaptation. ●

À NOTER :

- Les travaux induits sont également éligibles à la prise en charge par MaPrimeAdapt' et devront être clairement affichés dans le diagnostic ;
- Un principe de dérogation peut s'appliquer seulement pour les travaux identifiés dans le diagnostic afin de s'adapter à la situation et aux besoins des ménages.

+ Pour en savoir plus : www.france-renov.gouv.fr

LISTE DES TRAVAUX FINANÇABLES

ADAPTATION DE LA SALLE DE BAIN

- Installation d'une douche de plain-pied en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée
- Rehausse des toilettes
- Pose de carrelage ou revêtement PVC antidérapant
- Mise en place d'un lavabo adapté
- Pose de barres d'appui et mains courantes

ACCESSIBILITÉ DU LOGEMENT

- Création d'une rampe d'accès
- Installation d'un monte-escalier
- Installation d'un monte-personne ou plateforme élévatrice
- Amélioration de la circulation intérieure - élargissement de passages
- Aménagement d'une pièce

AUTRES TRAVAUX Y COMPRIS EXTÉRIEURS

- Création d'une pièce supplémentaire
- Création d'une unité de vie
- Installation de meubles pour personnes à mobilité réduite
- Elargissement ou aménagement de parking
- Aménagement d'un cheminement extérieur
- Installation de volets roulants électriques
- Motorisation de volets roulants
- Autonomie/adaptation : autres choix

L'intégration des travaux qui ne figurent pas dans cette liste sera soumise à l'appréciation de l'instructeur ;

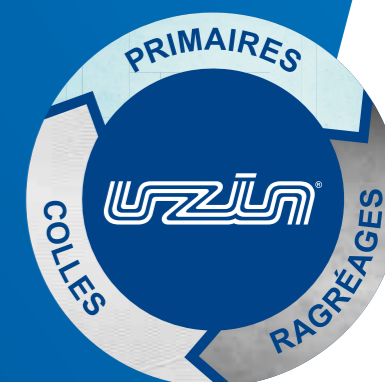
- MaPrimeAdapt' ne prend pas en charge les travaux qui ne sont pas rattachés au logement ;
- MaPrimeAdapt' ne prend pas en charge les travaux entraînant un abonnement pour l'usager (par ex : solutions domotiques telles que bracelets anti-chutes).



ET LE SOL T'APPARTIENT.

LE SAVIEZ-VOUS ?

AVEC UZIN, J'ACCÈDE FACILEMENT À LA FORMATION.



FORMATION EN LIGNE

WEBINAIRE

FORMATION SUR SITE



En savoir plus



UZIN FR
www.uzin.fr

C'est SANS SOUCI
AVEC UZIN !

UZIN UTZ



VOUS NOUS AVEZ SOLlicitÉS POUR ANIMER VOS RÉUNIONS TECHNIQUES ET VOICI LES SUJETS DEMANDÉS PAR LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES.



+50
réunions en 2023
EN FÉDÉRATIONS
DÉPARTEMENTALES ET
RÉGIONALES ET UNE
PARTICIPATION EN HAUSSE !

RÉSERVEZ VOS PROCHAINES ANIMATIONS auprès de **Marine Poulhalec** poulhalecm@upmf.ffbatiment.fr ou **Thierry Houdin** houdint@upmf.ffbatiment.fr

Retrouvez le calendrier des réunions techniques dans vos fédérations et les sujets d'animations proposés.

Rendez-vous sur notre application



NOUVELLES THÉMATIQUES D'ANIMATION 2024 !

- Les aides à la rénovation énergétique
- Les peintures réfléchives
- La gestion de l'eau dans les métiers de la finition et en façade
- Les formations dans les métiers de la finition



LES DÉCHETS

La réglementation « déchets » a énormément évolué avec de nouvelles obligations pour les entreprises de finition. Cette animation a pour but de faire le point : Comment bien gérer les déchets de chantier, maîtriser les coûts, quid de la reprise gratuite ? Evolution de la réglementation. Machine de lavage, recyclage, etc.

FFB VIENNE > Sous la présidence de Jean-Louis Gautron, réunion de la section professionnelle peinture finitions le 18 octobre. Intervention de Marine Poulhalec, ingénieur matériaux à l'UPMF-FFB.

FBTP CALVADOS > Le 28 novembre, réunion de la section professionnelle peinture, sous la présidence de Kevin Lecroere. Présentation de Thierry Houdin, ingénieur matériaux à l'UPMF-FFB, en visioconférence.



PRÉSENTATION ET ACTUALITÉS DE L'UNION

Pour mieux connaître les actions de votre Union de métier et comment elle peut vous aider au quotidien.

FBTP HAUTE-GARONNE >

Le 23 novembre, réunion du syndicat peinture, sols, finition, présidé par Mathieu Roudié. Présentation de Dorothée Bruchet, secrétaire générale de l'UPMF-FFB, en visioconférence.

FFB CÔTE D'OR > Le 7 décembre, réunion de la chambre professionnelle peinture, présidée par Laurent Baffy. Intervention de Dorothée Bruchet, SG de l'UPMF-FFB sur la REP DDS.

UCO DE LAVAL > Le 12 décembre, intervention de Thierry Houdin, ingénieur à l'UPMF-FFB : le rôle de la FFB, les normes dans le bâtiment, les outils FFB et la NF DTU 59.1 « Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais ».

FFB GRAND EST > Réunion de la chambre professionnelle peinture, présidée par Bertrand Lidove, le 14 décembre. Intervention en vision conférence de Dorothée Bruchet, SG de l'UPMF-FFB sur les déchets et les actualités de l'Union.



GUIDE PRATIQUE

Le guide pratique pour l'établissement des descriptifs et des quantitatifs. Pour que tout le monde parle le même langage.

FFB HAUTES-ALPES > Le 11 octobre, réunion de la chambre professionnelle peinture vitrerie, présidée par Philippe Gérard. Intervention de Thierry Houdin, ingénieur matériaux à l'UPMF-FFB, en visioconférence.



RÉGLEMENTATION, NORMALISATION

À quoi servent les DTU et comment sont-ils élaborés ? Que prévoit le futur NF DTU 45.5 et que faudrait-il y ajouter ?

FFB NOUVELLE-AQUITAINE >

Le 13 octobre, réunion du NAQ'ITE (le groupement isolation thermique par l'extérieur de la Nouvelle-Aquitaine), en présence de Bruno Poilpré, président du GITE-FFB. Intervention de Marine Poulhalec, ingénieur matériaux à l'UPMF-FFB. Point sur le marché de la rénovation en nouvelle Aquitaine et sur l'évolution et la construction du futur NF DTU 45.5.

NF DTU 59.3 PEINTURE DE SOLS

Tous les changements liés à la révision 2022 (préparation des supports, rénovation, clauses administratives...)

FFB YVELINES > Réunion de la section professionnelle peinture, présidée par Stéphane Soares le 9 novembre. Animation de Thierry Houdin, ingénieur matériaux à l'UPMF-FFB.



CARNET SYNDICAL



INDRE-ET-LOIRE
ANDRÉA POILPRÉ (groupe Roulliaud) est élu président de la section peinture de la FFB 37, succédant à José Grolleau. Baptiste Grolleau (Peintex Daoudal) est nommé vice-président.



EURE
PHILIPPE BOUGARD est réélu à la présidence de la FBTP de l'Eure pour un ultime mandat d'une année. Il dirige l'entreprise REVNOR située à Evreux et qui emploie une quarantaine de salariés.



ILE-DE-FRANCE
PASCAL GIGANET, gérant de l'entreprise Boisseleau à Saint-Germain-en-Laye, est élu président du Pôle Finition de la FFB Région Ile-de-France (départements 78-91-95). Il succède à Alain Simon.



DRÔME-ARDÈCHE
ALEXANDRE THOMASSET est réélu président de la section plâtrerie peinture de la Fédération du Bâtiment et Travaux Publics de Drôme et Ardèche. Alexandre Thomasset dirige l'entreprise éponyme d'une trentaine de salariés à Mours-St-Eusèbe.



MEUSE
MICKAËL LAURENT, dirigeant de la SARL éponyme et spécialisée dans les travaux de peinture et plâtrerie, est réélu à la présidence de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Meuse pour un second mandat de trois ans.



ALLIER
STÉPHANE MISSONNIER, dirigeant de l'entreprise Sogeb-Mazet est élu à la présidence de la section finition de la Fédération du Bâtiment et des TP de l'Allier.

Nous apprenons avec tristesse le décès de M. Alain Belot, ancien dirigeant de l'entreprise MEFTA-BELOT à Romans et qui est maintenant dirigée par son fils Vivian.



MÉDAILLE DE L'ARTISANAT

YANN RIVIÈRE, membre du Bureau de l'UPMF-FFB et élu au Conseil National de l'Artisanat depuis une vingtaine d'années, a été récompensé de la médaille de l'artisanat par le président Philippe Plantin pour les années passées au CNA.

Engagé pour durer



70 bougies et encore de longues années devant lui. En 2023, le Groupe Roulliaud a célébré ses sept décennies d'existence. L'occasion de fêter dignement cet événement avec l'ensemble des salariés du Groupe. Ainsi, le 22 septembre dernier, un cortège de 70 véhicules aux couleurs du groupe est descendu en direction de l'Hôtel de Ville de Tours, où ont été remises plus d'une trentaine de médailles d'honneur du travail à ses collaborateurs, dont la fidélité est remarquable : 20, 30 et même 40 ans d'ancienneté pour certains ! Durant l'après-midi,

les festivités se sont poursuivies à La Grange De Meslay, l'une des plus anciennes fermes fortifiées du XIII^e siècle, au centre de laquelle s'élève une grange médiévale. « Ce bel événement réunissait pour la première fois l'ensemble des salariés du Groupe, se réjouit encore Bruno Poilpré, son directeur général. De beaux moments partagés pour continuer à écrire l'Histoire... »

André Roulliaud, l'homme par qui tout a commencé

C'est donc en 1953 que cette histoire avait démarré. André Roulliaud crée alors la société éponyme

Plus de 300 salariés œuvrent au quotidien auprès des clients particuliers et professionnels du Groupe Roulliaud en région Centre-Val de Loire. Cette présence forte et engagée dans son territoire est le fruit de 70 années d'une trajectoire de croissance et de diversification successivement mûrie et mise en place par ses trois dirigeants historiques.



Bruno Poilpré
 « Nous nous engageons aux côtés des collectivités de notre territoire pour relever les multiples enjeux de notre époque. »

en Indre-et-Loire. Les débuts sont modestes : circulant avec son vélo équipé d'une remorque, le fondateur remplaçait les vitres des vérandas et les peignait. Mais grâce à sa force de travail et son opiniâtreté, l'entrepreneur développe son activité autour des métiers de la peinture et de savoir-faire plus spécifiques dans le domaine de l'anticorrosion : pylônes électriques, ponts, etc. Dans le contexte des Trente Glorieuses, l'entreprise connaît une forte expansion. Dès 1965, André Roulliaud crée une filiale parisienne. Celle-ci sait tirer parti des projets de peinture majeurs autour des constructions neuves dans la capitale. L'agence de Paris ne compte alors pas moins de 500 peintres et celle de Tours une centaine de peintres. Le début des années 70 est marqué par un environnement économique plus difficile, en raison du choc pétrolier. Mais l'entreprise sait s'adapter et prendre les décisions nécessaires. L'agence parisienne ferme ses portes en 1972 et le dirigeant recentre son activité sur Tours avec 120 peintres. André Roulliaud concentre désormais ses activités dans sa région d'origine, la Touraine. Une réorientation géographique qui demeure aujourd'hui. Dès lors, sa volonté est de poursuivre le développement de l'entreprise afin de la hisser au rang d'une société prospère et renommée.

Une croissance continue

1984 : changement historique. Après plus de 30 ans, André Roulliaud transmet les rênes de son entreprise à son directeur administratif et financier, qui l'a accompagné pendant de nombreuses années : Michel Dury. Grâce à ce dernier, l'entreprise poursuit sa belle croissance dans la région pour devenir un acteur capital du territoire, avec 180 peintres. Dix-huit ans après l'arrivée de Michel Dury à la tête de l'entreprise, celui-ci cède l'entreprise à une personne de confiance : Bruno Poilpré. Un nouveau passage de relais a ainsi lieu en 2002. Avec ce troisième dirigeant historique s'ouvre alors une ère de croissance externe dans le Grand Ouest, avec deux acquisitions : Airaud en (Loire-Atlantique) et Renaudin Gouhier Peinture en 2010 (Sarthe). L'entreprise prend une nouvelle dimension et devient un groupe. Pour le Groupe Roulliaud, la décennie 2010 est marquée par la diversification de ses activités dans le second-œuvre. Le groupe procède à un certain nombre d'opérations de croissance externe : Prosols 37 (sols, carrelage, faïence),



1953
Création de l'entreprise à Tours par André Roulliaud.



1965
Création d'une filiale parisienne.



1984
Reprise de l'entreprise par Michel Dury.



2002
Bruno Poilpré prend les rênes de l'entreprise.



2010 À 2020
Diversification des activités dans le second-œuvre.



2020
Consolidation des activités.



2021
Création du Groupe Roulliaud.



▲ COMITÉ DE DIRECTION DU GROUPE ROULLIAUD



SN Mounier 37 (menuiserie, serrurerie, métallerie), Herculea, Elcia 37 (plâtrerie, cloisons), Delalande (menuiserie), Sofiploc puis SN Saniclimat 37 (plomberie, chauffage, climatisation, électricité). Le groupe connaît, à la clé, une nouvelle accélération notable de sa croissance.

La période de la décennie suivante, jusqu'à aujourd'hui sera, elle, consacrée à la consolidation des activités. Roulliaud se réorganise alors en six pôles d'expertise (lire encadré). Dans la même période, les entreprises Prosols et Herculea fusionnent avec Roulliaud. C'est en 2021 qu'est créé le Groupe Roulliaud, comptant alors plus de 300 salariés.

Un acteur majeur du second-œuvre sur toute la région

Le groupe devient véritablement un acteur majeur du second-œuvre en région Centre-Ouest auprès de ses clients professionnels et particuliers, grâce au savoir-faire de ses équipes et aux importants moyens matériels et humains dont il dispose. « Spécialisés dans les travaux particuliers, nous avons le privilège

de contribuer à l'embellissement et à la valorisation des résidences individuelles, appartements et maisons, souligne Bruno Poilpré. Notre longue expérience nous a permis de développer des compétences inégalées dans la rénovation intérieure et extérieure, l'isolation thermique, la peinture, les aménagements paysagers et bien plus encore. » Le groupe accompagne aussi les professionnels : syndicats, promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, entreprises tertiaires, industrie. « Qu'ils aient besoin d'aménager un nouvel espace de travail, de rénover des locaux commerciaux ou encore d'effectuer des travaux de rénovation énergétique, notre équipe est en mesure de les accompagner », assure son directeur général.

Un groupe ancré dans son territoire

Si le Groupe Roulliaud connaît une belle pérennité depuis 70 ans, c'est aussi parce qu'il a toujours su s'engager pour les générations futures, entretenant notamment un lien très fort avec les territoires. Cet engagement durable se manifeste de multiples



▲ UN CORTÈGE DE 70 VÉHICULES EST DESCENDU EN DIRECTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE TOURS

façons. Par rapport au climat, bien sûr. Le groupe équipe désormais ses commerciaux de véhicules électriques et attache une attention particulière à la quantité d'eau consommée sur ses chantiers.

« Nous étudions par exemple la mise en place de cuves de récupération d'eau pour le nettoyage de notre flotte de véhicules une fois les chantiers réalisés », souligne Bruno Poilpré. Roulliaud travaille parallèlement sur la consommation énergétique de ses bâtiments. Par ailleurs, le groupe a été le premier à se lancer dans la peinture réfléchissante en région Centre-Val de Loire, une solution qui peut s'avérer intéressante pour aider à lutter contre le réchauffement climatique et contre la hausse du coût de l'énergie.

S'engager durablement, c'est également agir sur le plan social. Depuis toujours, le groupe est fortement impliqué en matière de sécurité de ses équipes, de diversité et de développement des compétences (plus de 2 500 heures de formation chaque année). « Enfin, nous nous engageons aux côtés des collectivités de notre territoire pour relever les multiples enjeux de notre époque », complète

Bruno Poilpré. Ainsi, les entreprises du groupe se sont mobilisées ces derniers mois pour aider les réfugiés de la guerre en Ukraine ou pour favoriser l'insertion des réfugiés climatiques en leur proposant un emploi ou toujours plus de solidarité. Le Groupe Roulliaud soutient également le rayonnement sportif du territoire et participe activement aux activités des différentes associations professionnelles et civiles pour lesquelles son expertise peut créer de la valeur. Qualité du savoir-faire, diversification des activités, implication économique et sociale au sein du territoire où il est actif : en combinant tout cela, le Groupe Roulliaud a encore de longues et belles années devant lui. ●



SIX PÔLES D'EXPERTISE

Grands travaux intérieurs
Grands travaux extérieurs
Syndics
360
Entretien
Couverture



DOSSIER

Métiers de la finition : une offre de formation complète et diversifiée encore à découvrir

Qui pourrait le nier ? La formation est un enjeu majeur pour les métiers du bâtiment et de la finition. Autant pour apprendre à travailler avec de nouveaux matériaux que pour répondre à de nouvelles réglementations de construction, en particulier environnementales, les efforts de formation sont incontournables. Il ne faut toutefois pas se leurrer : une large partie des apprenants (78 %) reste arrimée au CAP (niveau 3). Par ailleurs, le niveau 4 (Baccalauréat, MC, BMA) concentre 20 % des apprenants et les niveaux 5 et 6 (BTS, Brevet de Maîtrise, Licence professionnelle et DNMADE, voir encadré) seulement 2 %. Autrement dit, une large partie des personnes formées échappent à des formations certifiantes de plus haut niveau alors même que ces métiers ne sont

pas uniquement manuels, au contraire. En effet, ils permettent une évolution vers des compétences spécifiques qui, par ailleurs, sont très recherchées par les entreprises. D'où l'intérêt d'une brochure pour récapituler les formations dispensées aux publics en formation initiale ou bien en formation continue. Cette dernière est aussi un moyen de valoriser la filière de la finition tout en promouvant ses cursus de formation.

Des formations et des passerelles construites avec l'Éducation nationale

Le principal levier de formation dans le secteur du bâtiment, y compris dans celui de la finition, reste le CAP. Ce premier niveau de qualification permet d'accéder à un emploi et peut être complété dans



Luc Papavoine
 « Nous avons
 un parcours de
 formation qui propose
 constamment de
 nouvelles évolutions. »

La formation est un élément indispensable pour favoriser la montée en compétences des compagnons. La filière de la finition l'a bien compris et propose des parcours complets, diversifiés et progressifs, avec des cursus spécifiques après le collège ou bien par reconversion à l'âge adulte. De son côté, la loi « Avenir professionnel » adoptée en 2018 a ouvert les parcours en créant des passerelles entre les formations. Mais comment faire connaître cette offre ? L'UPMF-FFB publie une brochure destinée aux compagnons actuels et futurs pour valoriser l'enseignement des métiers de la finition.

un second temps par une Mention complémentaire (MC), un Brevet professionnel ou bien un Bac professionnel. Dans un troisième temps, un étudiant peut poursuivre sa formation en BTS, en Licence professionnelle, en Brevet des métiers d'art ou encore en école supérieure d'arts appliqués avec le diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE). À chaque étape de son parcours, un étudiant peut se former à un Titre professionnel en un an qui « vient en complément de la formation par rapport aux diplômes et que nous avons eu la chance de développer, explique Luc Papavoine, ancien président de la commission formation de l'UPMF-FFB. Les Titres professionnels sont développés en bloc de compétences, ce qui permet aux apprenants de les passer en plusieurs parties. C'est un travail à la carte qui correspond aux besoins des entreprises pour développer les compétences professionnelles de leurs collaborateurs. » Pour lui, l'Éducation nationale demeure la colonne vertébrale de la formation « qui attire le plus de candidats vers nos métiers et avec qui l'Union travaille régulièrement, même si l'on sait que l'Éducation nationale n'arrive pas à rénover un diplôme en moins de dix ans et

qu'elle a tendance à donner des diplômes avant que les personnes sachent travailler ! ». Néanmoins, « nous collaborons en continu avec l'Éducation nationale, notamment sur la validation des Mentions complémentaires qui seront mises en œuvre en septembre 2024, ajoute Paul Hubert, actuel président de la commission Formation de l'UPMF-FFB. Nous participons à la révision des diplômes. Du reste, c'est l'Union qui requiert de nouvelles formations parce que les métiers évoluent et doivent être remis au goût du jour. »

Ainsi, plusieurs formations sont en cours de création. Par exemple une Mention complémentaire sol prévue pour septembre 2024 (voir p.58). « Nous souhaitons en effet que des compétences spécifiques soient dispensées en complément des enseignements du Brevet professionnel », explique Paul Hubert. De même, la création d'un Titre professionnel de niveau 4 et une mention complémentaire pour les façadiers peintres-iteïstes (ITE) sont en cours. « L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) est un bon exemple, constate Paul Hubert. C'est un métier qui sera rapidement en tension à la vue des besoins. Alors, nous avons commencé à former du



PARCOURS FORMATION

IL N'EST PAS TOUJOURS SIMPLE DE SE RETROUVER PARMIS LES NIVEAUX DE CERTIFICATION, D'AUTANT PLUS APRÈS DIFFÉRENTES RÉFORMES DES VOIES PROFESSIONNELLES. EN QUELQUES MOTS, UN DIPLÔME CERTIFIE UN NIVEAU DE CONNAISSANCES OU DE COMPÉTENCES.

Voici les principaux parcours de formations de la finition et leurs objectifs :

- **Le Certificat d'Aptitude Professionnelle ou CAP** est un diplôme de l'enseignement professionnel. Il permet d'obtenir une qualification reconnue dans une spécialité et s'acquiert en un, deux ou trois ans.
- **Le Bac professionnel** est un diplôme national. Il permet d'entrer dans le monde du travail, se spécialiser ou poursuivre des études pour préparer un autre diplôme.
- **Le Brevet de technicien supérieur ou BTS.** Cette formation accessible après le baccalauréat ou équivalent dispense des enseignements spécialisés. Elle est

accompagnée de stages en entreprise. Elle permet d'obtenir un diplôme en deux ans.

- **Le Brevet de Maîtrise** est un titre de niveau 5 ou Bac +2, délivré par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Cette formation diplômante est la plus haute qualification professionnelle de l'artisanat. Elle prépare aux responsabilités de chef d'entreprise et permet d'atteindre l'excellence dans le métier concerné.
- **La Licence professionnelle** est un diplôme national de niveau 6 ou Bac +3 qui vise l'insertion professionnelle directe. Elle permet aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir

une qualification professionnelle répondant à des besoins et à des métiers clairement identifiés.

- **Le Brevet professionnel** est un diplôme national qui atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle. C'est un diplôme préparé soit en exerçant une activité professionnelle soit dans le cadre d'un contrat en alternance, le plus souvent après un diplôme de niveau 4 obtenu dans la même spécialité ou une spécialité voisine.
- **Un Titre professionnel** est une certification qui permet d'acquérir des compétences et des connaissances professionnelles

spécifiques. Il couvre différents niveaux de formation, dont le niveau 3 (CAP), le niveau 4 (BAC), le niveau 5 (BTS et DUT) et le niveau 6 (Bac +3 ou 4). Il peut être délivré à l'issue d'un parcours continu, à l'issue d'un parcours progressif, par la validation des acquis de l'expérience ou bien par apprentissage.

- **Une Mention complémentaire** est un diplôme professionnel qui se prépare en une année après un CAP, un BEP ou un baccalauréat professionnel. Il vise à donner au candidat une qualification spécialisée.



Paul Hubert

« Nous souhaitons en effet que des compétences spécifiques soient dispensées en complément des enseignements du Brevet professionnel. »



personnel, car, de plus en plus, le marché se tourne vers la rénovation plutôt que le neuf et la rénovation énergétique est essentielle. »

Les formations des métiers de la finition offrent de nombreuses passerelles entre les diplômes de l'Éducation nationale, les titres du ministère du Travail et les titres privés. « On peut passer d'un bac pro à une Mention complémentaire, d'un BP à une Mention complémentaire, d'un CAP à un Titre professionnel, selon qu'on soit en formation initiale ou en formation continue », résume Paul Hubert.

Des parcours de formation encore largement méconnus

Pour valoriser une offre de formation et les passerelles permises entre elles, l'UPMF-FFB a souhaité produire une brochure, sous l'impulsion de Luc Papavoine et de Paul Hubert. Il était en effet crucial de mettre en valeur cette offre. « Nous avons un parcours de formation qui propose constamment de nouvelles évolutions, explique Luc Papavoine. Pourtant, nous nous rendons compte que ces parcours, travaillés depuis plus de dix ans, sont encore largement méconnus des organismes de formation comme des entreprises elles-mêmes. » Avec ce document destiné à l'ensemble de la profession, « nous pensons permettre aux gens de se rendre compte de tout ce qui existe », complète Luc Papavoine qui cite notamment les formations diplômantes isolation thermique par l'extérieur (ITE), solier ou bien encore décoration. De son côté, Paul Hubert l'admet, il a été lui-même surpris par le nombre de diplômes et de titres existants.

La raison? « C'est une évolution permanente : chaque formation est revisitée tous les cinq ans pour répondre aux nouveaux enjeux de nos métiers, dit-il. D'où l'intérêt de ce document dont le but est de clarifier tout cela en prouvant la richesse de nos formations tout en mettant en valeur les passerelles existantes entre les différents niveaux du parcours. Il est le résultat concret du travail réalisé par la commission Formation. J'invite d'ailleurs les adhérents à rejoindre cette commission pour encadrer et organiser les titres, les diplômes et leur révision. »

Promouvoir et informer

Le document publié par l'UPMF-FFB s'adresse en premier lieu aux professionnels qui veulent progresser dans leur carrière ou faire évoluer leurs équipes. Mais il s'adresse aussi plus largement aux jeunes qui veulent entrer dans nos métiers (et à leurs parents!) pour tordre le cou aux idées reçues. Comme le rappelle Paul Hubert, « on ne reste pas manœuvre toute sa vie. On peut partir d'un CAP et aller vers un diplôme comme une Licence professionnelle. On commence les mains dans l'enduit et on peut évoluer, devenir chargé d'affaires et aller beaucoup plus loin en matière de responsabilités à travers des métiers d'encadrement et de direction. »

Pour lui, « la cartographie que nous présentons est essentielle et permettra à chacun de mieux s'y retrouver dans l'offre de formation. » ●

➕ Le schéma de formation est disponible pour les membres sur l'application de l'UPMF-FFB et a été diffusé à l'ensemble du réseau FFB.

EN SAVOIR PLUS
SUR NOTRE
APPLICATION



17^E RENCONTRE DU CLUB ALLIANCE

Dans une démarche RSE, quels critères pour choisir ses produits ?

Les premières réflexions sur une démarche durable ont été menées lors de la précédente Rencontre l'année passée. En conclusion de cette Rencontre, professionnels et industriels ont fait ressortir un besoin de clarification des produits biosourcés avec l'élaboration, dans un premier temps, d'une fiche (disponible sur l'application de l'UPMF) définissant plus précisément les peintures biosourcées. Cette fiche n'est toutefois qu'une petite partie du travail qu'il nous reste à faire ensemble pour clarifier les informations sur nos produits dans une démarche volontaire de contribution au développement durable et de RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

Pour entrer concrètement dans cette démarche, les entrepreneurs de l'UPMF-FFB expriment un besoin de clarification et de simplification d'accès aux informations sur leurs produits.

Issu des travaux de réflexion menés avec les partenaires du Club Alliance, l'UPMF-FFB propose un plan d'actions à mener avec pour objectif final, trouver facilement sur les fiches techniques des produits un critère simple et comparable pour chacun des 6 enjeux ci-dessous :

- les Emissions de Gaz à effet de serre ;
- la consommation énergétique ;
- l'impact sur la biodiversité ;
- la consommation ou pollution en eau ;
- la production de déchets ;
- la santé humaine. ●



Bruno Poilpré, président du Club Alliance.

💬 Si, aujourd'hui, les démarches responsables sont volontaires, elles feront bientôt partie de notre quotidien, "poussées" par la réglementation et les enjeux sociétaux. Aussi, plutôt que de laisser les institutionnels décider à notre place, nous avons tout intérêt à avancer ensemble, en filière, et être moteurs de ces changements et force de propositions. 💬

L'UPMF-FFB propose une série d'actions à mener à court, moyen et long terme. Ces actions pourront être menées individuellement par l'UPMF, les fabricants ou, collectivement, en filière. La première réunion du groupe de travail est fixée au 18 janvier.

Parmi les actions proposées :

- Ajouter des QR codes sur les produits pour accéder directement aux fiches techniques
- Des indications simples et claires concernant l'impact environnemental et sanitaire des produits pour les utilisateurs
- Des indications sur la consommation en eau et des ressources naturelles, et le pourcentage des produits recyclés dans la fabrication et les emballages
- Mettre en place des indications pour les entreprises et clients finaux ●

EN SAVOIR PLUS SUR LE CLUB ALLIANCE, LA VOIX DES PROFESSIONNELS DE LA FINITION

Le Club Alliance est le lieu d'expression de la filière avec Reflets & Nuances, le magazine des métiers de la finition, de rencontres et d'échanges entre les entreprises membres de l'Union Professionnelle des Peintres et des Soliers de la FFB (UPMF-FFB) et leurs fournisseurs partenaires pour agir ensemble sur les grands enjeux de nos métiers.





JURIDIQUE

L'utilisation du téléphone portable personnel à des fins professionnelles

Inscrit dans l'ère du digital et du numérique, le développement du BYOD en France tend vers une disparition progressive de la frontière entre vie professionnelle et vie personnelle. L'acronyme "BYOD" est l'abréviation de l'expression anglaise "Bring Your Own Device" laquelle peut se traduire en français de la sorte : "Apportez Votre Équipement personnel de Communication" ou "AVEC".

De manière plus générale, cette pratique consiste à utiliser des équipements informatiques et électroniques personnels dans un contexte professionnel. Il peut s'agir, à titre d'exemple, d'un employé qui, après demande de son employeur et pour les besoins de l'entreprise, a téléchargé une application de gestion sur un équipement personnel tel que son ordinateur, sa tablette ou son téléphone portable.

C'est d'ailleurs ce dernier qui va nous intéresser aujourd'hui. Pour cause, si l'utilisation du téléphone portable personnel à des fins professionnelles est réglementée, elle comporte néanmoins de nombreux risques dont les employeurs et employés doivent avoir connaissance.

La réglementation en vigueur

L'article R 4321-1 du Code du travail dispose que : « L'employeur met à la disposition des travailleurs les équipements de travail nécessaires, appropriés

au travail à réaliser ou convenablement adaptés à cet effet, en vue de préserver leur santé et leur sécurité ».

Si le Code du travail impose à l'employeur de fournir à ses employés les moyens et les outils nécessaires à l'exécution de leurs tâches professionnelles, il n'interdit aucunement la possibilité d'utiliser un équipement personnel, tel que le téléphone portable, à des fins professionnelles.

Dans la pratique, cette possibilité relève surtout du choix de l'employeur, lequel peut ou bien l'autoriser sous certaines conditions ou bien l'interdire.

Toutefois, cette utilisation est réglementée de sorte qu'un employeur ne peut pas obliger un salarié à utiliser son téléphone portable personnel à des fins professionnelles comme bon lui semble.

Une utilisation conditionnée à la présence d'une clause la prévoyant dans le contrat de travail du salarié

L'utilisation du téléphone portable personnel à des

fins professionnelles par un salarié est possible uniquement lorsque son contrat de travail le prévoit. En effet, c'est au moment de la formation du contrat de travail que l'employeur porte à la connaissance du salarié les règles de fonctionnement dans son entreprise ainsi que les moyens de travail dont ce dernier disposera en vue de l'exécution des tâches qui lui sont confiées.

Concrètement, lorsque l'utilisation du téléphone portable personnel à des fins professionnelles est envisagée, cette dernière doit faire l'objet d'une clause dans le contrat de travail dans laquelle l'employeur indiquera les conditions et modalités régissant cette utilisation et en quoi celle-ci est nécessaire et adaptée aux besoins de l'entreprise. À titre d'exemple, si cette utilisation implique le téléchargement d'une application sur le téléphone portable personnel du salarié, l'employeur sera tenu de fournir une annexe au contrat de travail dans laquelle les modalités et conditions de respect de l'utilisation de l'application seront définies.

Le rôle du Comité Social et Economique (CSE)

En amont de la mise en place d'une application à usage professionnel sur les téléphones personnels des salariés, l'employeur doit obligatoirement informer et consulter le Comité Social et Economique de son entreprise à moins de ne pas en avoir.

En effet, le CSE doit impérativement être consulté sur l'utilisation qui sera faite de cet outil et en plus particulièrement sur ses objectifs.

En dehors des utilisations répertoriées lors de la consultation du CSE, l'employeur ne pourra pas se prévaloir d'autres utilisations annexes, et notamment, une utilisation disciplinaire si elle n'a pas été prévue au moment approprié.

L'application du droit disciplinaire de l'employeur au regard de cette utilisation

Un employeur peut être amené à vérifier et contrôler le contenu des équipements informatiques professionnels de ses salariés.

Or, ce pouvoir de contrôle dont dispose l'employeur apparaît nettement plus délicat et discutable au regard du téléphone portable personnel du salarié.

Pour cause, il ne s'agit pas de la propriété de l'entreprise, mais bien d'un équipement personnel.

Pour rappel, tout salarié a le droit au respect de sa vie privée même sur son lieu de travail.

Aussi, si un employeur peut vérifier le contenu d'un téléphone portable professionnel (exceptés les fichiers et mails identifiés comme personnels) sans en informer au préalable son salarié, il doit nécessairement obtenir l'accord du salarié pour effectuer un contrôle sur son téléphone portable personnel utilisé à des fins professionnelles.

Quand bien même l'existence d'un tel contrôle aurait été prévue dans le règlement intérieur, le salarié est tout à fait en droit de refuser.

La contestation de cette utilisation par le salarié

Ladite situation n'étant pas commune, il peut arriver qu'un salarié soit réticent à l'idée d'utiliser son propre téléphone à des fins professionnelles.

Cette situation, aussi inconfortable soit-elle, peut néanmoins être réglée par une solution amiable entre l'employeur et son salarié (ex. : fournir un téléphone professionnel).

Si l'employeur et son salarié ne parviennent pas à trouver d'accord, le salarié doit avoir pour premier réflexe de consulter son contrat de travail.

En effet, si ce dernier ne contient aucune clause prévoyant l'utilisation de son téléphone portable personnel dans le cadre de sa mission de travail, il peut :

- Contacter les instances représentatives du personnel afin qu'elles trouvent un accord avec la direction de l'entreprise ; ●●●


**CLAUDE
VAILLANT**

AVOCAT À LA COUR
SPÉCIALISTE EN
DROIT IMMOBILIER
D.I.E.J.P.
JUGE ARBITRE
À LA CHAMBRE
ARBITRALE
INTERNATIONALE
DE PARIS ET
AU CENTRE
D'ARBITRAGE DU
GICAM (CAMEROUN)

ACTUALITÉ

L'utilisation du téléphone portable personnel à des fins professionnelles

Il convient que l'employeur donne une information stricte, s'il a recours à cette méthode, de l'usage de l'appareil personnel et surtout en règlementant l'usage dans un règlement intérieur.



- Saisir le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir ses droits.

Cette réticence dont il est question trouve le plus souvent son origine dans les risques qu'une telle utilisation implique.

Les risques encourus

Il convient de préciser que ce choix dont dispose l'employeur doit être pris après avoir minutieusement mis en balance les intérêts et les risques présentés par cet usage.

En effet, le téléphone portable est aujourd'hui considéré comme le prolongement naturel du corps de l'Homme.

Pour preuve, il alimente et rythme notre quotidien à tel point qu'il en est devenu un objet indispensable.

Il est donc évident qu'utiliser un objet aussi personnel à des fins professionnelles comporte des risques aussi bien pour le salarié que l'employeur.

Inégalité de traitement entre les salariés

Tous les salariés ne disposent pas d'un téléphone portable d'une génération assez récente pour supporter, à titre d'exemple, l'application que l'employeur leur a demandé de télécharger.

En conséquence, cela peut créer ou générer une inégalité de traitement entre certains salariés, et en particulier ceux qui ne sont pas dotés de téléphones adéquats.

L'impossibilité de garantir un fonctionnement sur la durée

Puisque du fait de son utilisation il est devenu un équipement professionnel, le téléphone portable du salarié doit être en état de fonctionner convenablement, être chargé et être en mesure de recevoir des appels où qu'il soit.

Or, si un employeur peut garantir un fonctionnement sur la durée de son propre matériel dès lors qu'il est soumis à une maintenance régulière, cette durabilité ne peut pas être garantie à l'égard des téléphones portables personnels de ses salariés.

Cela n'est pas sans conséquence. En cas de malaise d'un salarié et de dysfonctionnement de son téléphone personnel, l'employeur risque de voir sa responsabilité engagée.

Surveillance et géolocalisation du salarié

Lorsqu'un salarié est soumis à l'utilisation d'une application sur son téléphone portable personnel, l'employeur doit s'assurer qu'il ait la possibilité de l'allumer dès lors qu'il est en situation de fournir sa prestation de travail et de l'éteindre lorsqu'il a fini.

À défaut, il s'agirait d'une situation de surveillance excessive qui pourrait être sanctionnée.

Protection des données personnelles

En cas de vol ou de perte du téléphone portable personnel du salarié, la protection des données personnelles, voire confidentielles (renseignements sur des clients de l'entreprise), qui figuraient sur l'application professionnelle est compromise.

De surcroît, il faut avoir conscience que l'outil personnel du salarié est une proie très facile pour les hackers.

En effet, s'ils souhaitent entrer dans le système ou le réseau informatique d'une entreprise, ils peuvent très facilement utiliser le téléphone portable d'un salarié.

Inversement, il est beaucoup plus difficile de s'introduire par un équipement informatique professionnel dans un tel réseau dans le sens où ce dernier est conçu pour éviter ce genre d'intrusion.

Il convient, sur ce sujet, que les employeurs comme les employés restent d'une grande prudence pour éviter des dérapages malheureux. Il convient également que l'employeur donne une information stricte, s'il a recours à cette méthode, de l'usage de l'appareil personnel et surtout en règlementant l'usage dans un règlement intérieur.

Si cette méthode est adoptée, l'idéal serait, toutefois, d'utiliser un appareil spécifique. L'information donnée devra être précise et de grande qualité, c'est-à-dire non susceptible d'interprétation. ●

SIKKENS ALPHA UNIVERSAL

OPTEZ POUR UNE SOLUTION SIMPLE, RAPIDE ET EFFICACE



2 EN 1
IMPRESSION ET FINITION



Polyvalent : murs, plafonds et boiseries



Allie esthétique et garnissant



Recouvrable dans la journée

UNE GAMME COMPLÈTE DE PEINTURE INTÉRIEURE

En 1L - 5L - 10L





VUL

Politique RSE : objectif mobilité



Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à s'intéresser à leur responsabilité sociétale (RSE). Elles se penchent notamment sur le chapitre mobilité durable. Pour une PME, il devient crucial de soigner ce volet.



Le concept de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre par les entreprises pour respecter les principes du développement durable. Il recouvre l'écologie bien entendu, mais aussi les droits humains, l'égalité hommes/femmes, les conditions de travail... Le volet « mobilité » a pour mission d'inciter les entreprises à s'orienter vers des modes de transports durables.

L'objectif prioritaire reste la diminution des rejets de CO2. Le but ultime étant de s'approcher d'une forme de neutralité carbone.

Pour une entreprise, s'engager dans une mobilité plus vertueuse présente plusieurs avantages. Cela permet de bénéficier d'une bonne image aux yeux du public qui aura tendance à privilégier l'entreprise. Celle-ci sera en outre, moins dépourvue en cas de durcissement de la loi... Ce qui ne saurait tarder.

Repenser la mobilité

La politique RSE mobilité pousse à déployer des solutions de transport plus écologiques. Avant d'agir, une entreprise a tout intérêt à effectuer un état des lieux de sa mobilité (impacts des trajets, trajets professionnels, livraisons et transports d'outils et de matériaux...).

Cet audit réalisé, elle peut se lancer dans l'élaboration d'un plan de mobilité (ou PDM). Il s'agit d'un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements générés par ses activités.

L'esprit initial de la loi plaide en faveur d'une confiance accordée aux entreprises, en pleine responsabilité. Peu à peu, une part de coercition s'est installée. Aujourd'hui, les entreprises privées disposant d'une flotte de plus de 100 véhicules, doivent intégrer au minimum 20 % de véhicules à moins de 50 g/km de CO2. Ce taux passera à 30% le 1^{er} janvier 2027 et à 40 % le 1^{er} janvier 2030.

L'idée de sanctionner celles qui ne respectent pas ces quotas fait son chemin. A terme, les obligations remplaceront assurément, la confiance des débuts.

Véhicule électrique en vedette

Le VUL électrique semble tout adapté pour verdifier une flotte. Cela tombe bien, la quasi-totalité des constructeurs de VUL en proposent. Le groupe Stellantis décline ainsi, une variante électrique pour chacune de ses gammes. Les performances progressent aussi, notamment en termes d'autonomie.

Demeure l'épineux problème de la recharge encore longue. Pour y remédier, certaines entreprises choisissent d'installer une borne sur site. Petit



bémol, le VUL électrique reste en moyenne 30 % plus cher qu'un modèle thermique équivalent.

Bien d'autres formes de mobilités durables existent. On peut citer :

- le vélo (ou VAE en version électrique) et son dérivé cargo. Ce dernier permet de transporter une petite centaine de kilos de matériaux ou d'outils, en ville notamment. Toyota s'est alliée à Douze Cycles, une entreprise dijonnaise qui assemble des cycles de ce type, à Dijon. Ces produits sont vendus en France, à partir de 6 200 euros, directement dans les concessions de la marque nipponne. À noter que des services de location de vélos à destination des entreprises existent. Certains intègrent assurance, assistance ou entretien.
- les transports en commun, qui sont en général, bon marché. Autre avantage, ils ne sont pas comptabilisés dans le temps de travail effectif d'un salarié ! L'entreprise y gagne donc.
- le covoiturage comme les multiples formes de micromobilités (skate, gyropode, trottinette ou encore scooter électrique...) sont aussi disponibles. Ces propositions, relativement dangereuses, demandent maîtrise et entraînement.

Plan Crédit Mobilité

Le crédit mobilité ou le forfait mobilité durable (FMD) sont facultatifs. Il s'agit d'une indemnité pour utiliser les transports alternatifs comme le vélo, l'autopartage, le covoiturage... Destinée à remplacer l'auto, ils permettent une personnalisation de l'offre de déplacements en entreprise.

Reste que toutes ces mesures ont un coût. Les spécialistes estiment que la mise en place d'une politique RSE fait grimper la note de 15 à 30 % en moyenne. Pour une PME, l'investissement de départ peut coûter mais le retour sur investissement en termes d'image, d'attractivité, de fidélisation des salariés ou simplement de bénéfices sont significatifs. ●



VUL ÉLECTRIQUE : NOUVEAUX ACTEURS ASIATIQUES

Le constructeur chinois Fest débarque en France. Son VUL E-Box électrique plutôt urbain, mesure 4,5 m et bénéficie de 270 km d'autonomie pour une vitesse de 95 km/h maxi. Son prix devrait être plancher. Chine toujours, le fabricant Maxus, appartenant à SAIC, propriétaire de MG, lance 3 véhicules électriques : un fourgon, une camionnette et un pick-up. Objectif 2000 immats en France, en 2024 et 5000 l'année suivante. Enfin Foxconn, géant Taïwanais de l'électronique, vient de présenter lui-aussi, un utilitaire électrique, dénommé Model N.



RENAULT MASTER : LE KING EST DE RETOUR

Les Européens ont acheté 3 millions de ce grand utilitaire lancé en 1980. La quatrième génération du Master sera commercialisée au printemps 2024. Le VUL star de Renault adopte un style plus robuste et une connectivité optimale. L'offre mécanique se compose de quatre diesel différents et deux moteurs électriques, petite (180 km) ou grande autonomie (410 km). Enfin, une version à hydrogène arrivera en 2025.



ALLIANCE AUTOUR DU VE

Les constructeurs Renault et Volvo ambitionnent de s'allier au logisticien CMA CGM. Objectif, créer une co-entreprise dédiée au VUL électrique. Cette structure serait opérationnelle courant 2024. Elle aura pour mission de développer une plate-forme inédite capable de recevoir toutes sortes de modules de carrosseries différents. Ces véhicules bénéficieront d'une connectivité élevée.



LE BENTO, UN MINI-VUL PRÊT À ROULER

Ce micro-véhicule 100 % électrique de 2,5 m de long et 1,3 m de large, est réservé au déplacement urbain. Conçu en commun par Renault et Mobilize, filiale autopartage du Losange, ce véhicule monoplace est attendu au second semestre 2024. Il utilise 50 % de matériaux recyclés et roule à 80 km/h maxi. Il démarre via une clé digitale sur Smartphone et bénéficie d'une autonomie de 140 km. Son compartiment arrière fermé dispose de 1m³ de chargement et 80 kg de charge utile.



Restez informé,
activez les
notifications....

Vos fiches autocontrôle pour la mise en œuvre... à portée de clic !

Pour bien les utiliser : une fiche doit être remplie pour chaque ouvrage ; certaines mentions peuvent être complétées ou rayées ; toute non-conformité doit être accompagnée d'une observation écrite. Pour chaque étape, il est nécessaire de valider tous les points de contrôle concernés avant de passer à la suivante. L'autocontrôle se fait en quatre étapes :
1 la conception dimensionnement **2** la préparation de chantier **3** les travaux **4** la réception.

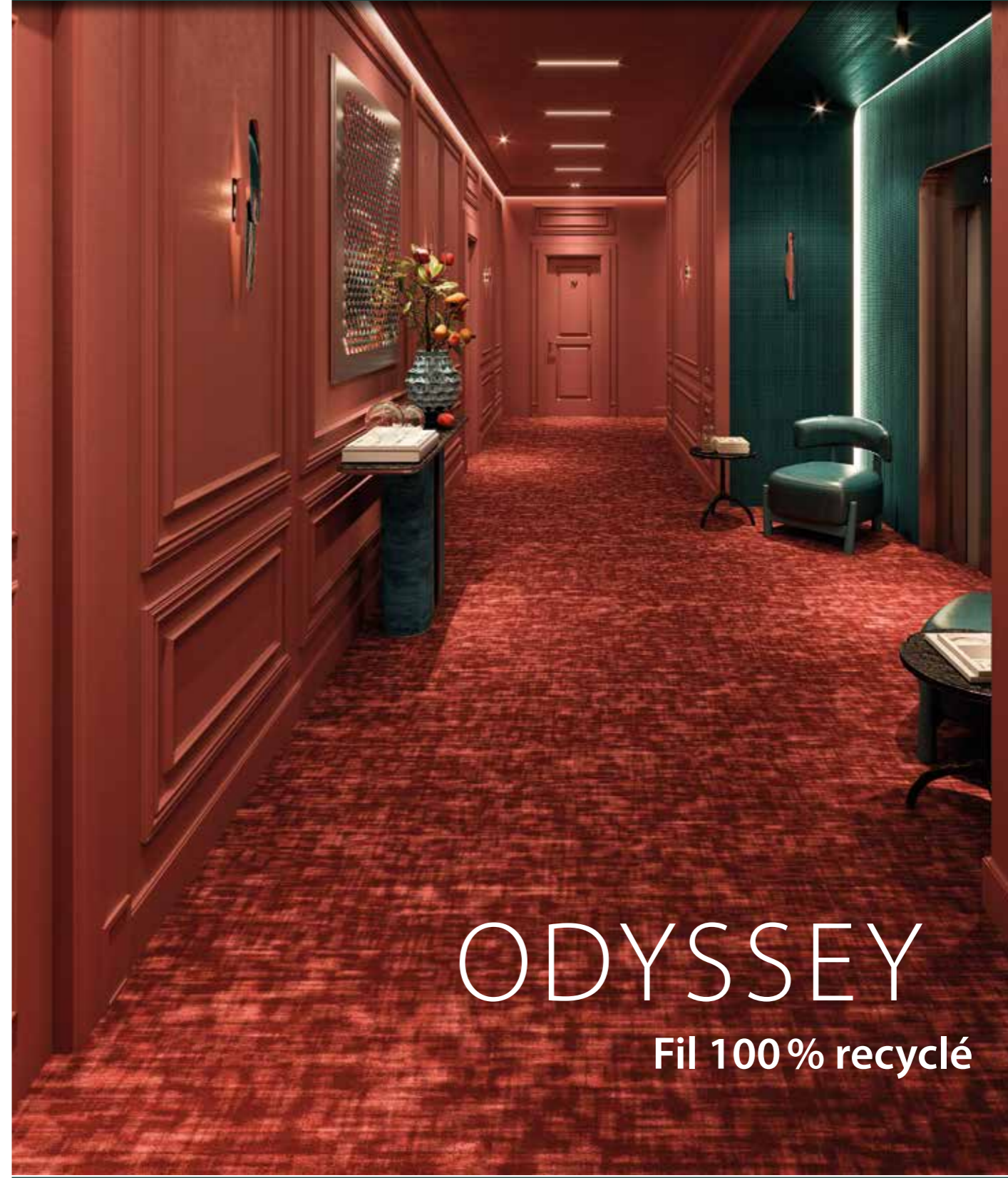


- 4 FICHES AUTOCONTRÔLE
- SOL SOUPLE**
- PEINTURE INTÉRIEURE**
- ITE-BARDAGE**
- ITE-ENDUIT SUR ISOLANT**

A télécharger en scannant le QR-Code



Des solutions bas carbone pour vos espaces communs



ODYSSEY
Fil 100% recyclé

Les professionnels de l'UPMF-FFB conçoivent des fiches et documents pour aider les entreprises de finition dans l'évolution technique, normative et réglementaire de leur quotidien. Les fiches " autocontrôle ", outils organisationnels indispensables à l'amélioration de la qualité par le contrôle et la traçabilité, permettent de s'assurer du respect des règles de mise en œuvre.



NUMÉRIQUE

Les logiciels de planning de chantier

Une étude publiée en collaboration avec le cabinet McKinsey indique que 98% des projets de construction sont en dépassement de budget et que 77% d'entre eux subissent des retards importants. Pourtant des solutions existent : les logiciels de planning de chantier sont un atout important de la réussite du projet et d'une bonne coordination des différentes ressources. Certes, la gestion de projet et de planning a un coût mais la livraison en temps et en heure est une réelle valeur ajoutée et à terme une source d'économies notables.

Définition

Les logiciels de gestion de planning sont largement utilisés par les professionnels du BTP pour organiser les chantiers et la vie de l'entreprise. Ils permettent

aux artisans de suivre les horaires de travail des salariés et leur participation aux différents chantiers en cours tout en prenant en compte des contraintes légales telles que la durée du temps de travail mais aussi des contraintes internes à l'entreprise afin d'optimiser le taux d'occupation de chacun et l'avancement des différents travaux. Ces outils précisent les dates de début et de fin de chaque tâche ainsi que les ressources affectées aux tâches. Le plus souvent, la gestion de planning est réalisée par le maître d'œuvre ou le conducteur de travaux.

Contexte et enjeux

La complexité des plannings d'un artisan croît avec le nombre de salariés mais aussi avec la multiplicité des projets. En période de pic d'activité, l'utilisation d'un outil de planification s'avère cruciale afin d'absorber la quantité de travail et in fine de maximiser la satisfaction des clients. C'est pourquoi

Les artisans du bâtiment doivent en permanence s'organiser durant la préparation et la réalisation d'un chantier. Le suivi des tâches, du planning et des salariés est un enjeu essentiel pour qu'un projet de construction ou de rénovation se déroule sans encombre. De nombreuses solutions logicielles sont désormais disponibles afin de faciliter ce travail au quotidien. Le point sur les outils du marché et leurs fonctionnalités.



les TPE et les PME du BTP ont recours à des solutions logicielles afin de gagner du temps dans l'organisation des heures de travail de leurs salariés mais également dans le suivi effectif du temps de travail (heures supplémentaires, congés ou encore arrêts pathologiques). Ces outils minimisent les erreurs ou les oublis et ils mettent en exergue les incohérences organisationnelles.

Avantages

La conduite d'un chantier demande de la rigueur et de l'organisation. Dans un marché fortement concurrentiel, livrer en temps et en heure sans dépassement de coût s'avère être un critère de différenciation fort pour les artisans du BTP. Dans ce contexte, les logiciels de planification, s'ils sont utilisés et maintenus régulièrement, facilitent le déroulement des opérations mais aussi le quotidien des parties prenantes. Ils sont également un support de communication efficace tant auprès des salariés qu'auprès des clients. De plus, ils permettent de déterminer avec précision le bon moment pour effectuer les approvisionnements et donc d'éviter des avances de trésorerie inutiles. Autre avantage, ils sont disponibles partout et à chaque instant grâce à un simple smartphone ou une tablette. Il est ainsi aisé de modifier des tâches ou de coordonner

l'activité des différents intervenants directement sur le chantier sans attendre de revenir au bureau, limitant alors le risque d'erreurs ou d'oublis et soulageant le chef d'entreprise de contraintes administratives.

Tableur

L'utilisation d'un simple tableur tel que Microsoft Excel ou Google Sheets est tout à fait envisageable pour réaliser un planning de suivi de chantier. Pour autant, ce choix doit être mûrement réfléchi car créer un planning depuis un tableur peut vite s'apparenter à dessiner les plans de sa maison sur une feuille blanche : tout est possible mais chaque action demande minutie, patience et rigueur. Un tableur, a contrario d'un logiciel dédié, ne réalisera pas de vérification de cohérence entre les acteurs du projet ou encore entre les tâches et les durées des tâches. Les mises à jour peuvent donc s'avérer difficiles et fastidieuses. Il convient d'être méthodique et de respecter un ordre de création précis : lister toutes les tâches du projet, allouer un responsable et une durée à chacune d'entre elles, classer les tâches par ordre chronologique, identifier les liens d'interdépendance entre elles et enfin positionner ces séquences de tâches dans le tableau.



Logiciels du marché

L'offre de logiciels dédiés à la planification et à la gestion de projets dans le secteur du BTP est pléthorique. Malgré tout, certains éditeurs tirent leur épingle du jeu puisqu'ils ont fait le choix de développer leur application en s'appuyant directement sur les artisans et sur leurs problématiques quotidiennes. C'est le cas de la société alsacienne Techtime qui édite un outil du même nom permettant la gestion de projet et d'équipes pour les entreprises du BTP. Leur logiciel est le fruit d'un travail collaboratif pensé avec et pour les artisans du bâtiment. Leur projet a germé en 2017 après un constat simple : les entrepreneurs du secteur manquent d'organisation. Techtime dispose de multiples fonctionnalités : localisation des activités et des artisans sur une carte, gestion des tâches de chantier et d'interventions, suivi des plannings en temps réel mais aussi stockage des comptes-rendus de chantier et des photos des travaux. L'artisan dispose ainsi d'une boîte à outils lui permettant de gérer ses reportings d'activité, son plan de charge, les feuilles de présence des salariés ou encore sa flotte de véhicules, le tout dans le respect de la vie privée et du RGPD. Ainsi, Techtime assure une meilleure gestion du temps en gardant une parfaite visibilité de ce qui est fait et de ce qui est à faire. Pour Thomas Cronimus, meilleur ouvrier de France et gérant de Toma Peinture, « Techtime est un outil complet d'organisation de chantier. Il permet de gagner beaucoup de temps et de sérénité lors du suivi ». Selon lui, « les employés sont davantage impliqués », son « entreprise a amélioré sa productivité et peut accepter davantage de clients ». « Pour moi, c'est un outil parfait. Techtime mérite de se développer davantage », ajoute-t-il en conclusion. Ce logiciel est disponible en abonnement à partir de 55€ HT par mois.

De même, l'application Tenju a été imaginée et créée par Antony Fontaine, dirigeant de l'entreprise Fontaine Peinture et Décoration. Il voulait un outil qui aide ses équipes à remonter les heures entre le chantier et le bureau pour limiter les pertes de temps et de données. Selon lui, « aucune application simple, intuitive et dédiée au BTP, n'existait en 2013 ». C'est donc durant ses projets que Tenju a été testée et optimisée. Après 3 ans d'utilisation, l'application a permis à l'entreprise de gagner entre 15 et 30% de productivité par an. « Avec Tenju, on sait qu'on peut tenir nos plannings », ajoute Antony Fontaine. Fort de cette expérience, ce logiciel est désormais commercialisé afin d'améliorer le quotidien des collaborateurs et des entrepreneurs. Ses fonctionnalités sont nombreuses et adaptées au



quotidien des artisans du BTP. Ainsi, Tenju permet de planifier et de piloter les chantiers en saisissant les événements des projets et en les affectant aux membres de l'équipe phase par phase. Toutes les données relatives aux chantiers peuvent être saisies dans l'outil : heures travaillées, restauration, trajets ... Elles sont disponibles en un point unique et accessibles à tout moment à partir d'un simple appareil connecté à Internet. Tenju dispose également d'outils d'analyses de données : à l'aide de tableaux ou de graphiques, l'entrepreneur peut en un coup d'œil comprendre les évolutions relatives à ses chantiers. Véritable outil de management collaboratif, Tenju améliore la communication en équipe. Et Antony Fontaine de conclure : « Tenju, c'est moins de papier, plus de relations, plus de confiance, pour plus de sérénité ». À noter que cette application est disponible en abonnement à partir de 110,99€ HT par mois. ●

E-BTP PROPOSE IBAT TEMPS

E-btp est le premier portail Internet de services réservés aux artisans et entrepreneurs de la FFB et de la FNTP. Il propose notamment aux entreprises du BTP une application de planification, de pointage et de gestion administrative des compagnons : IBAT TEMPS. Simple et intuitif, cet outil permet de limiter les risques de dérive par rapport au budget du chantier. Par ailleurs, il fluidifie les échanges d'informations entre les équipes travaux et les équipes administratives. La version « Entreprise » (disponible par abonnement à partir de 39,90€ HT par mois) est une véritable application de planification numérique des compagnons et des intérimaires chantier par chantier. Un pointage pré-rempli par salarié est proposé selon le planning prévisionnel (heures par poste, absences, frais...). A noter également que l'artisan dispose d'un suivi automatique en temps réel des heures réalisées par rapport au budget. ●

+ <https://www.ibat-solution.com>

La commission Innovation et Gestion de l'UPMF-FFB travaille sur ces outils numériques. Rdv sur l'application de l'UPMF pour les compte-rendus de leurs travaux.

NOUVELLES TECHNOLOGIES BRÈVES



CYBERSÉCURITÉ

Usurpations d'identité, vols de données ou encore cyber-attaques, la cybersécurité des entreprises devient un enjeu essentiel. La Fédération bancaire française a mis en ligne une page dédiée. Le site « Les clés de la banque » de la Fédération bancaire française consacre de nombreux articles et conseils pratiques pour la cybersécurité des entreprises, réunis dans sa newsletter d'octobre. Y sont abordés les modes opératoires comme l'hameçonnage, par exemple, qui vise à récupérer des données sensibles de l'entreprise, en se faisant passer pour un tiers de confiance (voir la tentative récente qui a concerné Qualibat), ou encore les logiciels malveillants. Le site apporte également des conseils sur la protection des outils informatiques et téléphoniques et met à disposition des guides détaillés. Il faut d'ailleurs signaler que la plupart des assureurs disposent maintenant de polices « cyber » pour couvrir ces risques. ●

+ La newsletter d'octobre « Les clés de la banque »



+ Campagne de mails frauduleux à destination des entreprises Qualibat RGE



+ Dossier cybersécurité de la FFB



LE BON OUTIL NUMÉRIQUE POUR LE BON USAGE

Vous êtes artisan ou entrepreneur du bâtiment et vous souhaitez développer l'utilisation du numérique dans votre entreprise, mais ne savez pas par où commencer ? La FFB a élaboré des fiches numériques pour vous aider. Pour chaque usage, des exemples de solutions numériques existantes vous sont proposés, avec les étapes à suivre pour leur mise en place et les points de vigilance à avoir.

Au sommaire :

- Réaliser un relevé de cotes à l'aide d'un outil numérique
- Visionner une maquette numérique
- Partager les dernières versions de documents
- Rédiger un rapport de visite de chantier
- Faire des métrés sur plan
- Communiquer avec le chantier
- Utiliser des formulaires numériques
- Gérer son planning chantier à l'aide du numérique

Quelques conseils avant de vous lancer :

- Faites un état des lieux du matériel et des outils que vous avez déjà : ordinateurs, serveur, tablettes, smartphones, logiciels, applications...
- Définissez vos besoins : quels sont les usages visés et les résultats attendus ? dans quel délai ? Quel est votre budget ?
- Privilégiez une solution globale si vous souhaitez répondre à plusieurs usages. Sinon, assurez-vous de la compatibilité entre vos différents outils. ●

+ Pour télécharger les fiches, scannez ce QR-Code.





© MAISON MURDEM

Originaux par leur fabrication ou leur destination, ces papiers peints et revêtements muraux concernent d'abord des niches.

Parfois encore en quête de marchés, ils peuvent valoriser le savoir-faire du peintre en apportant une certaine technicité, et surtout des réponses originales en matière de décor à l'heure de la personnalisation et de l'éco-responsabilité.

TENDANCES

Les revêtements exotiques grimpent sur tous les murs



L surfe totalement sur la vague du 100 % naturel avec une pointe de poésie en plus. « Ce papier peint à base d'intissé de lin entièrement recyclé et avec des pétales de rose, nous l'avons utilisé pour refaire des bureaux. L'expérience a été extraordinaire, s'extasie Adelia Demachy, architecte d'intérieur à Paris (IX^e arrondissement). Quasi deux ans après son application, ce revêtement sent toujours la rose ». Innovant, ce papier peint d'ultra-niche naturel, bio ou surcyclé* - SuperOrganic by Oberflex - a été pensé pour des projets où l'impact limité sur l'environnement et la préservation de la qualité de l'air intérieur sont des priorités. Avec l'expérience olfactive en plus. « C'est un très beau produit qui fait appel aux sens, et qui en plus raconte une belle histoire. Ces panneaux biodégradables sont fabriqués à base de végétaux issus pour la plupart du Tyrol autrichien, et la lavande ou la rose dont ils peuvent être agrémentés proviennent de culture biologique française », souligne Olivier Albert, président de l'A3P, l'association qui assure la promotion du papier peint. Certes, qui dit niche dit haut-de-gamme, « avec un panneau de 130 x 280 cm

affiché à 600 € alors que les composants sont ramassés et collés à la main ». Avec l'originalité et le naturel pour credo, Tarkett a aussi décidé de casser les codes. L'objet du délice ? Un matériau que les entreprises de la finition connaissent bien et que le mastodonte des revêtements souples a fait grimper aux murs : le linoleum (LinoWall). « Nous le définissons un peu comme un cuir végétal avec un rendu esthétique aux très belles teintes comme des terracotta cuivre », confie Pascale Trichon, directrice commerciale grands comptes France de Tarkett, en concédant que ce lino mural est un petit marché, « mais en croissance. Son côté biosourcé séduit les maîtres d'ouvrage ». Ces rouleaux un peu rigides et moins souples que du vinyle, doivent être mis en œuvre par des professionnels aguerris qui sauront aussi l'acclimater à son environnement. « En outre, cette application du lino sur les murs permet de réaliser des choses extrêmement harmonisées en le déclinant sur les murs et même en mobilier », continue Pascale Trichon. Preuve que les revêtements muraux explorent toutes les possibilités pour différencier ses savoir-faire. Et même s'installer là où ne les attend pas. ●●●

*SURCYCLÉ : LE SURCYCLAGE CONSISTE À RÉCUPÉRER DES MATÉRIEAUX OU DES PRODUITS DONT ON N'A PLUS L'USAGE AFIN DE LES TRANSFORMER EN MATÉRIEAUX OU PRODUITS DE QUALITÉ OU D'UTILITÉ SUPÉRIEURE.



© MAISON MURAEEM



© MAISON MURAEEM

« LES REVÊTEMENTS VINYLIQUES TRÈS ESTHÉTIQUES SE POSENT AUSSI DANS DES SALONS ».

ÉRIC PELLEGRIN,
ENTREPRISE ANDRÉ GRAFFIN
À MEUDON (92)



© MANU MOVIES

« Je n'ai jamais posé de papiers peints dans des cabines de douche ni en extérieur. Néanmoins, je me suis renseigné sur les revêtements pour les douches.

À la demande de nos clients, nous sommes de plus en plus tous corps d'état et pouvons être amenés à rénover des salles de bains complètes.

Or, pour des raisons de coût, certains clients ne veulent pas refaire tout leur carrelage. J'ai découvert que des fabricants avaient développé des solutions pour habiller des cabines de douche. Je me suis donc saisi d'échantillons d'un nouveau système mural décoratif et facile à poser, Mural Revela de Gerflor. Il propose de très belles imitations de marbre, de béton et se pose dans n'importe quel type de salles de bains.

Cette solution en vinyle rigide, assemblage rainures et languettes, ressemble énormément à leur revêtement de sol clipsé.

Il est imperméable et se pose directement sur une faïence existante. Ce sont des grandes dalles jusqu'à 90 x 260 cm plus faciles et plus rapides à mettre en œuvre qu'un nouveau carrelage.

Il n'y a aucun joint sauf dans l'angle qui est traité avec un profilé alu qui vient en recouvrement.

Maintenant en papier peint, nous faisons surtout des panoramiques sur-mesure très à la mode. Ce sont souvent les clients qui les ont trouvés sur internet, les ont adaptés à leurs murs et nous demandent de les poser. Par ailleurs, les revêtements vinyliques de type Vescom, Buflon sont également tendances. Ils se mettaient dans des cages d'escalier, dans des hôpitaux etc.

Aujourd'hui, ils sont aussi appréciés dans les salons, les bureaux pour leur résistance, leurs couleurs et leurs profondeurs très esthétiques. Ces fabricants proposent aussi des revêtements qui sont soit aimantés, soit de type Velea, voire les deux. On peut créer un petit tableau sur-mesure sur le mur une fois découpé à la dimension voulue que nous posons aussi dans des chambres d'adolescents ».



© MAISON MURAEEM



© MAISON MURAEEM



Du papier peint dans la douche

L'idée pourrait faire bondir. Pourtant, en Italie, c'est une tendance de fond que la Maison Muraem a décidé de diffuser en France, « au regard des chiffres de nos ventes, tout laisse à penser que cette offre répond à une envie de décoration différente », confie Véronique Morrien à la direction générale de cette maison Béthunoise, qui depuis 2018 s'est spécialisée dans la distribution de revêtements muraux haut-de-gamme. Ce qu'elle propose ? Un papier peint hydrofuge made in Italy qui s'installe en lieu et place d'un carrelage dans la douche, en crédence de baignoire ou dans la cuisine. Outre des décors somptueux, « il est beaucoup plus facile à poser qu'une faïence. On applique une colle dédiée à ce papier peint en fibre de verre hydrofuge. Comme tout intissé, le panoramique se pose ensuite en bord à bord. Ensuite, une résine est appliquée en deux couches pour protéger contre les moisissures, l'humidité et parfaire l'étanchéité », décrit Véronique Morrien. Tout est proposé bien sûr dans une logique de système et cette pose technique reste réservée à un savoir-faire spécifique de professionnels qui pourra ainsi fidéliser son client en plus. « La garantie d'étanchéité est de cinq à six ans selon les fabricants. Il faut appliquer de nouveau une couche de résine aussi pour conserver les couleurs éclatantes des motifs », ajoute la directrice de la Maison Muraem. « Ce revêtement mural trouve aussi des débouchés dans les restaurants qui sont en attente d'une finition hydrofuge extrêmement

lavable ». Pour Olivier Albert, ces produits muraux qui peuvent être en contact avec de l'eau, tels que les propositions diffusées par la Maison Muraem et pour le plus connu le Wet System de Wall&Déco - toujours italien -, « ces revêtements complètement hydrofuges, restent du haut-de-gamme avec une application très délicate ». Mais la demande est là. « Nous réfléchissons à des matières plus simples en matière d'application », dévoile le président d'A3P qui revêt pour le coup sa casquette de directeur de la marque Scenolia, spécialiste de la décoration murale. Et bien sûr, il y a des contraintes. « Saint-Clair Textile, par exemple, propose des revêtements qui pourraient aller sur un carrelage en contact direct avec les projections d'eau dans une douche ou une baignoire. Mais il faudrait prévoir un ragréage pour les problèmes de masque des joints creux de la faïence. Et finalement ce n'est pas tant l'eau qui pourrait poser problème mais l'utilisation ensuite de produits ménagers comme l'eau de Javel qui viendrait altérer le revêtement ». Chez Scenolia on vend - beaucoup d'ailleurs - des protecteurs ultrapuissants venant résister aux agressions des produits ménagers. Mais cette application reste en phase de réflexion. « Maintenant quoi qu'il en soit, si on installe un revêtement mural dans une cabine de douche, avec la contrainte d'étanchéité et les moisissures qui peuvent apparaître, et quels que soient le procédé mis en œuvre, ces applications doivent rester entre les mains des professionnels », appuie Olivier Albert.



TECHNIQUE

Les revêtements exotiques grimpent sur tous les murs



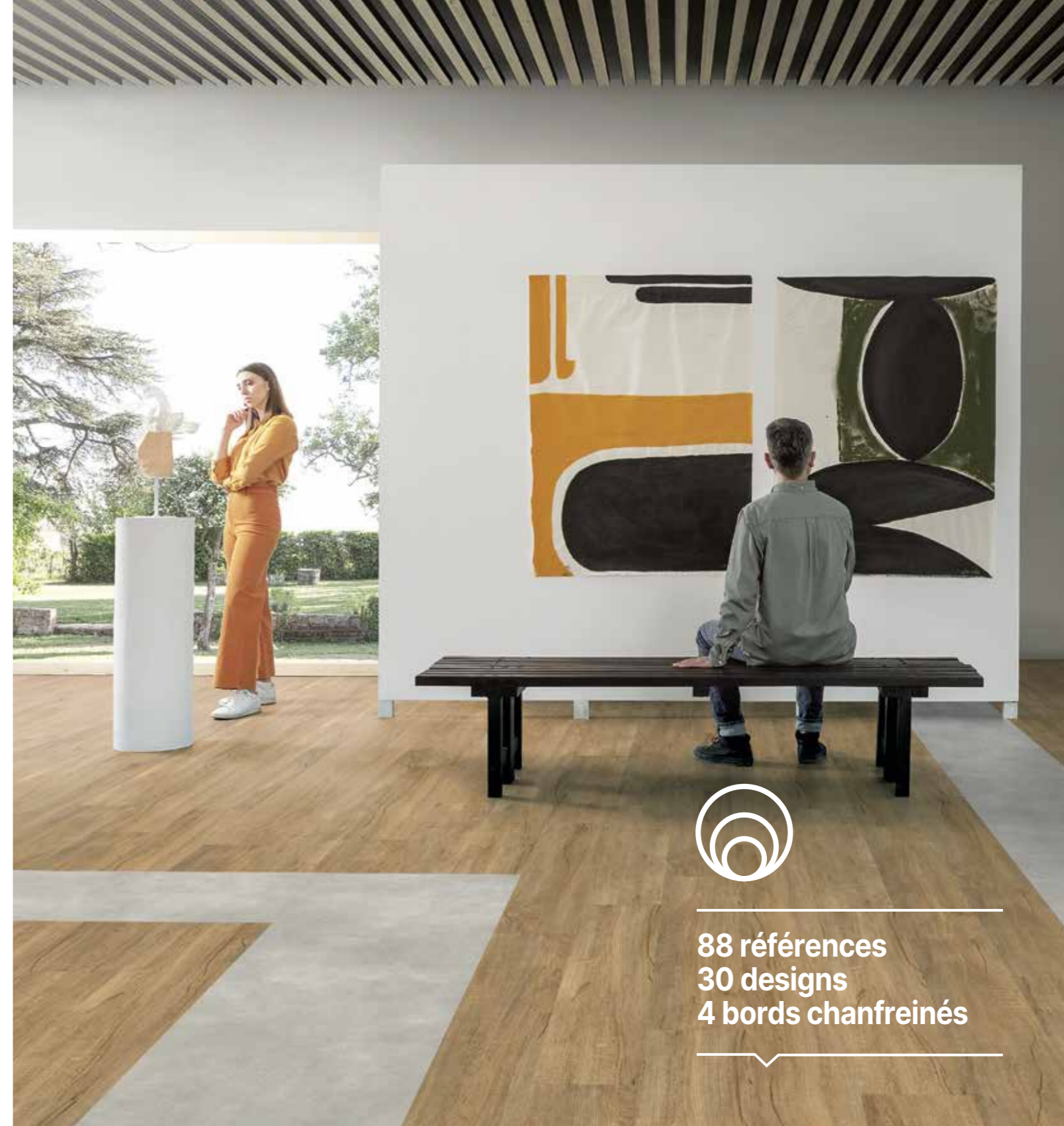
Panoramique en façades

Cette préconisation est bien sûr aussi valable pour cette autre destination des revêtements muraux qui trouve encore difficilement ses débouchés en France, « alors qu'elle plaît beaucoup à mes clients en Suisse. Il s'agit d'appliquer des panoramiques en extérieur sur les murs de la maison », s'enthousiasme Véronique Morrien. Ce sont les mêmes papiers hydrofuges made in Italy destinés aux parois en contact direct avec l'eau, « sauf que la résine est différente pour résister aux aléas climatiques. En outre, le panoramique ne se pose que par temps sec dans des températures comprises entre 15° et 25° et les supports doivent être très bien préparés au préalable. C'est aussi la raison pour laquelle nous recommandons de faire appel à des professionnels car la bonne préparation du support avant installation va aussi garantir l'étanchéité et la bonne tenue dans le temps du revêtement », appuie Véronique Morrien qui concède un marché de l'outdoor très balbutiant, tout en faisant la part belle aux panoramiques feuillage, nature ou jungle dans les jardins. Pour autant, c'est encore une fois une nouvelle piste de décors à explorer. Pergolas, piscines, cuisine d'extérieur, mobilier qui abolit les

frontières entre l'indoor et l'outdoor... Depuis les confinements, les jardins sont devenus de véritables prolongements de la maison. Conséquence : les envies de déco s'installent aussi dehors. « Vous pouvez avoir soit des voisins que vous ne voulez pas voir, soit un mur pignon ou de façade pas très beau », reprend Olivier Albert. Avec, pour ce dernier, une limite : cette fameuse préparation du support qui doit être exemplaire et surtout parfaitement lisse. D'où une alternative qu'il dévoile « tels que des brises-vues qui sont de véritables trompe-l'œil en panoramique extérieur ». Certes la pose est moins professionnelle, « mais nous avons beaucoup de demandes pour ce produit qui émanent d'entreprises du jardin ou de finition qui découvrent cette solution pour la proposer à leurs clients quand ils calent pour habiller un extérieur ». Preuve qu'il faut explorer toutes les possibilités de décors qui sont désormais attendus partout, dedans comme dehors. ●

+ Point de vigilance

Ces produits nouveaux ne sont pas toujours visés par des normes ou des avis techniques. Dans ce cas de technique non courante, l'entrepreneur doit se rapprocher de son assureur.



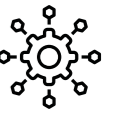
88 références
30 designs
4 bords chanfreinés

Creation Zen

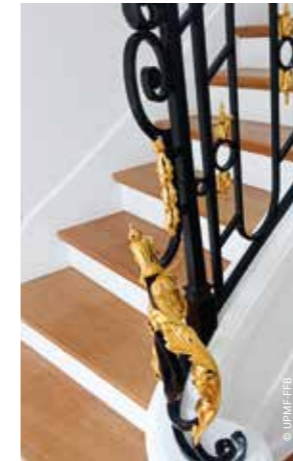
Nouvelle génération
de LVT Acoustique

Gerflor®

Un hôtel particulier retrouve des couleurs



C'est à une véritable cure de rajeunissement qu'a été soumis cet hôtel particulier situé rue Berlioz, dans le 16^e arrondissement de Paris. Aux commandes, la Maison Hamelin qui a su lui redonner un style et un charme à la française pour le plus grand plaisir d'une clientèle haut de gamme.



La rue Berlioz à Paris, dans le 16^e arrondissement, est une voie privée abritant nombre d'hôtels particuliers qui contribuent à sa réputation de « quartier chic ». Au bout de la rue, un hôtel de la fin du 19^e siècle de 300 m² au sol (R+2) dont on sait, au final, peu de choses sur son histoire. Probablement construit en 1880, il est vendu en 1910 à Marie-Louise Thibaudot alias Anna Thibaud, chanteuse et éditrice française, décorée de la Légion d'honneur en 1936, avant d'être acquis en 1960 par Claude Giraud et Liane Daydé, danseuse étoile. Il est vendu en 2022 aux propriétaires actuels qui ont entrepris en 2023 d'importants travaux de rénovation. Si la structure n'a pas été touchée, les travaux ont été d'ampleur et remarquables, rendant un hommage posthume aux anciens propriétaires. L'implication du maître d'ouvrage, Sarah Sacrispeyre, qui, plutôt que d'avoir recours à un décorateur, a tenu à choisir elle-même l'intégralité de la décoration, a été un plus sur le chantier. « Nous étions en contact quasi permanent avec elle. Je lui envoyais des propositions via Whatsapp et elle choisissait. Le plus souvent, l'idée venait d'elle et nous la réalisions. Le chantier a duré trois mois à six peintres avec un impératif de date de livraison. Rien que l'application des feuilles d'or nous a pris cinq semaines ! Puis, une fois le chantier terminé, le maître d'ouvrage nous a rappelés pour des compléments de travaux avec

la pose de moulures dans les chambres du haut. Nous avons juste terminé fin août 2023 et livré la veille de l'arrivée des premiers locataires ! » raconte Clovis Hamelin, dirigeant de l'entreprise éponyme basée à Médan(78) et qui tient de son père, fondateur de l'entreprise, un savoir-faire « à l'ancienne », bien utile sur ce chantier.

Polychromies et nouvelles teintes

Redonner son cachet à cet hôtel passait par une meilleure connaissance des couleurs et teintes historiques. La maîtrise d'ouvrage a donc fait appel à Marie-Odile Hubert, restauratrice du Patrimoine, pour une étude et des recherches en polychromies. Une cinquantaine de sondages ont été effectués avec une étude stratigraphique des différentes couches de peinture. « Le but n'était pas de reproduire les peintures d'origine mais de s'en inspirer pour choisir les teintes et la décoration actuelle », souligne Clovis Hamelin. Ainsi, la salle à manger qui présentait un décor gris clair uniforme, moulures comprises, a été repeinte dans un bleu assez clair, à base de bleu outremer, créé par l'entreprise. « Nous avons à cœur dans l'entreprise de composer nous-même nos teintes sur le chantier comme j'ai appris avec mon père. Nous partons d'une base et ajoutons des pigments jusqu'à obtenir la teinte





souhaitée sur mesure et unique. C'est d'autant plus facile maintenant car, avec les peintures acryliques, le temps de séchage est plus réduit que du temps de mon père qui utilisait des peintures solvantées. Il fallait attendre plus longtemps pour observer la teinte définitive de la peinture sèche », reprend Clovis Hamelin qui poursuit : « Pour recharger les motifs floraux, la teinte bleue était certes claire mais avait suffisamment d'intensité pour que nous ayons du mal à couvrir le blanc pur en une couche. Nous avons dû en faire deux ! »

Dans le dressing, la stratigraphie a fait apparaître des teintes gris/rose/gris/ocre rouge mais le parti pris a été de le restaurer dans une teinte de rose modifiée, moins soutenue. « J'oblige mes compagnons à la recherche de teintes, ce qui les sensibilise aux nuances. A force de pratique, on arrive à reproduire presque n'importe quelle teinte sans avoir recours à un nuancier ou un spectromètre qui sont, selon moi, moins précis ».

Le cas des moulures

Les moulures (en staff ou en bois) présentaient des états de conservation très différents selon les endroits et il a donc fallu en refaire certaines, en partie ou totalement. Ainsi, le salon au rez-de-chaussée, où une moulure était manquante au-dessus d'une fenêtre, l'entreprise a découpé une section de la moulure résiduelle pour reproduire le motif et réaliser un gabarit pour l'arrondi au-dessus de la fenêtre. « Nous avons travaillé avec l'entreprise Staff Décor qui a réussi à reconstituer la moulure cintrée selon le gabarit », raconte l'entrepreneur. A d'autres endroits, comme la salle à manger et les chambres du dernier étage, ce sont des moulures neuves qui ont été posées. Ailleurs encore, la réfection de l'électricité a nécessité l'ouverture de saignées dans le mur et donc de couper puis déposer un morceau de moulure avant de reposer la partie manquante. « Souvent, ce sont mes compagnons qui ont effectué la découpe, avoue l'entrepreneur. J'étais plus rassuré ! » Des rosettes en staff ont dû être recréées à l'aide de moules dessinés d'après les rosettes restantes.



Comme souvent dans les habitations anciennes, les moulures en staff côtoyaient les moulures en bois. La reproduction des moulures bois abîmées par le temps a été confiée aux établissements Carrelet à Orgeval (78) qui ont reproduit les moulures manquantes, notamment en taillant eux-mêmes les fers à toupie pour la reproduction à l'identique du profil de celles-ci.

Puis, les moulures, les rosettes, certaines corniches comme celle, centrale, des toilettes du rez-de-chaussée et les décors de la rambarde de l'escalier de l'entrée ont été dorés à la feuille d'or 24 carats (excepté les moulures de l'entrée traitées à la peinture dorée pour une question de budget). « Nous avons consommé 450 carnets soit 11 250 feuilles qui ont été appliquées pour la dorure. Nous avons utilisé un format 8cm x 8cm que nous avons pris directement chez le fabricant à Florence en Italie », souligne Clovis Hamelin qui pointe la minutie et le nombre d'heures apportées à cette partie de la restauration, particulièrement les piliers du salon, très ornements. « Jennifer, une de nos compagnons s'est formée à la pose de la feuille d'or et a réalisé l'ensemble des dorures. »

Des toiles à restaurer

Très inhabituelles et donc rares, des toiles marouflées fixées à la colle étaient présentes sur les murs du WC du rez-de-chaussée, le dressing et la salle de bain de la chambre du maître au premier étage. Ces toiles présentaient des défauts d'adhésion ou des déformations très indurées et surtout un niveau d'encrassement plus ou moins important, incrusté dans le vernis. Elles ont été soigneusement nettoyées et ont retrouvé des couleurs et des teintes beaucoup plus fraîches et claires.

Dans les pièces, les supports (murs et plafonds) étaient en très mauvais état. Des anciens dégâts des eaux avaient laissé des traces, notamment avec la disparition de certaines moulures. « Nous avons fait un vrai travail de peintre sur chantier, complet, avec de l'épuration, du grattage, du lessivage, l'ouverture et le traitement des fissures, traitement des fers oxydés, l'impression en phase solvant et bien entendu de la peinture, » confie Clovis Hamelin. Tous les fonds



de plâtre anciens ont ainsi été entoîlés avant mise en peinture. Pour les murs, l'entreprise a choisi une laque polyuréthane mate (O2lak d'Unikalo) et pour les plafonds, une acrylique mate (Unikalo Aquaryl Oxane mat).

Enfin, la véranda située au premier étage. Elle a été entièrement refaite comme le reste de l'hôtel, avec mosaïque italienne au sol et tissu tendu au plafond remplaçant les papiers peints et le plafond tendu d'origine. « Nous avons également réalisé la rénovation des parquets avec ponçage et vitrification », souligne Clovis Hamelin.

Cure de jouvence en façade

La façade en pierre de taille a été hydrogommée « pour bien respecter le support avec un abrasif fin » précise l'entrepreneur et l'ancien revêtement souple d'imperméabilité décapé. Un badigeon de chaux (Keim) a ensuite été mis en œuvre sans, cette fois, de traitement de protection. Les ferronneries (porte et balcons) ont été repeintes en noir et doré. « Je me suis permis une fantaisie : j'ai peint le haut de la pomme de pin de la niche extérieure avec une peinture dorée », sourit celui qui passait tous ses étés depuis l'âge de 12 ans dans l'entreprise familiale. « Depuis sa rénovation, l'hôtel ne désemplit pas, le style à la française plaisant particulièrement à une clientèle américaine et moyen-orientale. Il a même été récemment loué à une marque de prêt-à-porter pour une séance photo. » La boucle de l'art est ainsi bouclée. ●



LE CHANTIER EN BREF



MAÎTRE OUVRAGE : SARAH SACRISPEYRE

MAÎTRE D'ŒUVRE : CABINET APC (ARCHITECTE PATRIMOINE ET CRÉATION) À PARIS

ENTREPRISES : MAISON HAMELIN (78), STAFF DÉCOR (35)

PRODUITS : UNIKALO - TOUPRET



SOLS SOUPLES

Pose de sols souples sur plancher chauffant : quelles sont les règles ?



Discretion et confort, diffusion homogène de la chaleur... Le plancher chauffant à eau chaude ou électrique a le vent en poupe. Logique, vu ses avantages dans un logement, comparé aux systèmes classiques, pas franchement des plus esthétiques et dont la diffusion de chaleur n'est pas toujours homogène. D'autant que le plancher chauffant peut être combiné à un grand nombre de revêtements de sol, comme les parquets, carrelages, jusqu'aux sols PVC, linoléum et textiles. Pour les revêtements de sols souples, il convient toutefois de respecter quelques règles au moment de la pose. Car installer un plancher chauffant exige de prendre en considération la conductivité des matériaux, la dilatation et la déformation, entre autres.

Respecter un délai d'arrêt de fonctionnement de 48 heures avant la pose

La première étape consiste à se référer au NF DTU 53.12, lequel précise : « Le plancher chauffant est mis en service mais arrêté au moins quarante-huit heures avant la mesure de l'humidité du support » et donc, avant l'intervention du solier. Une étape primordiale puisque les résultats des tests d'humidité du solier pourraient être faussés si l'installation n'a pas été arrêtée suffisamment longtemps. Bien sûr : « Le système doit aussi être vérifié par le chauffagiste avant la pose de la chape, afin de vérifier son bon fonctionnement et l'absence de fuite », souligne Philippe Chardon, président de Solemur, une entreprise de pose de revêtements

Si la pose de revêtements de sol souples n'est pas incompatible avec un système de plancher chauffant, elle doit, en revanche, répondre à certaines règles de mise en œuvre, notamment celles édictées par les NF DTU 53.12 "Préparation du support et revêtements de sol souples" et 65.14 "Mise en œuvre des planchers à eau : chauffants et chauffants réversibles", ces documents demandent notamment la production d'un procès-verbal de mise en chauffe préalable pour s'assurer d'une mise en œuvre pérenne. Explications.

de sol basée à Autun (Saône-et-Loire). En effet, le chauffagiste est tenu de réaliser une batterie de tests et de fournir un rapport de première mise en chauffe qui attestera de la mise en service, des réglages et précisera le contrôle de l'étanchéité de l'installation avant, pendant et après l'enrobage des tubes, la nature du fluide caloporteur, la date de démarrage de la première mise en chauffe et la date d'arrêt du chauffage. « Ce document est indispensable, notamment pour des questions assurantielles, puisqu'il prouve que les tests ont bien été effectués », prévient Philippe Chardon. Il doit d'ailleurs être signé par toutes les parties. Ainsi, quand le solier interviendra à son tour, il aura l'assurance que le plancher chauffant fonctionne correctement.

Quid de la remise en route du plancher chauffant et de la mise en service du revêtement de sol souple ? Après l'intervention du solier, le plancher chauffant devra être allumé au minimum 7 jours après la pose du revêtement de sol.

Bien sélectionner son revêtement de sol

Si les sols souples peuvent généralement tolérer des températures jusqu'à 28°C, tous ne sont toutefois pas compatibles avec l'installation d'un plancher chauffant. Les PVC, bien qu'affichant un faible risque de dilatation, peuvent, pour certains, émettre des composés organiques volatils (COV) lorsqu'ils sont chauffés. Cela concerne souvent des produits de qualité moindre. D'où l'importance de bien se renseigner en amont du projet. Le linoléum, lui, est un matériau d'origine naturelle qui permettra de conserver une bonne qualité de l'air intérieur.

Attention également aux moquettes qui peuvent, elles aussi, être mises en œuvre sur des planchers chauffants. Il est primordial de se renseigner auprès d'un professionnel afin de choisir le textile adapté à cet usage. Car les textiles ont un inconvénient : ils isolent, contrairement au PVC et au linoléum. Ainsi, les moquettes auront tendance à bloquer le passage de la chaleur, ce qui entraînera une consommation plus importante du système de chauffage pour

atteindre un niveau de confort équivalent. Il convient donc de vérifier que la conductivité thermique des revêtements n'est pas contraignante. Que ce soit pour le vinyle, le PVC ou la moquette, la résistance thermique du sol ne doit pas dépasser 0,23 m². K/W pour les planchers chauffants et, pour les planchers réversibles (chauffants et rafraîchissants), la résistance thermique utile du revêtement de sol, y compris l'éventuelle isolation acoustique, ne doit pas excéder 0,09 m².K/W.

Quoi qu'il arrive, il ne faut pas lésiner sur la qualité. « Il est impératif de toujours contrôler les produits mais aussi de vérifier les pictogrammes des colles, de manière à s'assurer qu'elles sont compatibles avec la montée en chaleur sur plancher chauffant et éviter tout souci ensuite, comme des points de rosée ou autres. Au moindre doute, malgré la présence de pictogrammes, il est de toute manière fortement recommandé de demander conseil au fournisseur », indique Philippe Chardon. Et mieux vaut bien arrêter son choix, car en cas de produit inadapté, c'est l'entreprise qui sera tenue pour responsable. Il est d'ailleurs conseillé de le choisir avant la conception même du plancher chauffant, afin que le professionnel en charge de la pose le dimensionne en conséquence, pour un rendement optimal. Ensuite, la méthode de pose d'un revêtement de sol souple sur plancher chauffant ne diffère pas d'une pose sur une chape classique. ●

SOL SOUPLE VS PLANCHER CHAUFFANT RÉVERSIBLE

La pose d'un sol souple sur plancher chauffant réversible n'est pas visée par la norme NF DTU 53.12. Dans ce cas précis, il y a lieu de vérifier si le fabricant préconise ce type de support dans la fiche technique du revêtement de sol et parallèlement l'entrepreneur se rapprochera de son assureur pour étudier la faisabilité d'assurer le chantier en technique non-courante. ●



ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

Les isolants biosourcés dans la course



Dans un procédé d'isolation thermique par l'extérieur par enduit sur isolant (Etics), l'isolant est un composant essentiel. De sa qualité dépendront les performances du système sur le plan thermique, la facilité de mise en œuvre et la dimension esthétique de la paroi. Pour répondre à ces exigences, les industriels du secteur ont beaucoup investi et fait évoluer leurs produits. Les marchés qui s'annoncent, notamment celui de la rénovation énergétique du parc existant, sont colossaux et il serait dommage pour eux de passer à côté. Idem pour les entreprises de ravalement. Autre enjeu du moment, les caractéristiques environnementales et l'impact carbone des produits de la construction. De plus en plus de particuliers et de maîtres d'ouvrage publics et privés souhaitent limiter l'impact de leurs travaux sur l'environnement. D'où un recours aux isolants biosourcés. Dans le cas des Etics, il s'agira principalement de panneaux isolants en fibres de bois ou, plus rarement, en liège. Ces isolants intégrés à des systèmes complets sont recherchés pour leur caractère naturel, leur capacité d'isolation quasi identique à celle des isolants conventionnels. D'autres propriétés sont également très appréciées, tels le déphasage (confort d'été)

ou l'hygrorégulation des parois. Pour ces systèmes applicables sur des parois maçonnées (conformes aux DTU 20.1 et DTU 23.1) ou sur ossature bois (DTU 31.2), les fabricants disposent de documents techniques d'application (DTA) dédiés et d'un certificat Acermi attestant des propriétés d'isolation thermique de l'isolant. Il convient de vérifier que ces systèmes sont bien en technique courante visés par un avis technique, sinon, l'entrepreneur doit se rapprocher de son assureur.

Mise en œuvre identique

À priori, pour les entreprises, peu de changement dans le mode de pose. Les différentes étapes de la mise en œuvre et le traitement des points singuliers sont semblables aux procédés habituels. Pour rappel, cela nécessite impérativement de reconnaître le support, de déterminer le type de fixations et leur nombre, d'anticiper la planéité d'ensemble des panneaux isolants, les quantités d'enduit à appliquer et la régularité d'épaisseur d'application.

Il convient aussi de prendre certaines précautions, en particulier par rapport à l'humidité. Avant leur pose, pendant et après (avant enduisage), les panneaux isolants doivent être protégés (pluie) pour préserver leurs caractéristiques. Certains

La rénovation énergétique ouvre des opportunités de marchés considérables. Les industriels de l'isolation thermique par l'extérieur sous enduit entendent bien ne pas passer à côté. Et dans un contexte de réduction de l'impact carbone, les isolants biosourcés ont une belle carte à jouer. Attention toutefois à bien respecter les conditions de mise en œuvre, leur performance en dépend.



d'entre eux sont sensibles au développement de moisissures. Pour une mise en œuvre en montagne ou en bord de mer, il convient donc de vérifier sur l'avis technique du fabricant que les panneaux sont adaptés à ce type de climat. Dans tous les cas, il est fortement recommandé de les stocker au sec dans leur emballage d'origine jusqu'à la pose. Les panneaux isolants humides, endommagés, déformés ou souillés sont à écarter et à stocker pour le recyclage. Comme les isolants, les supports, qu'ils soient maçonnés ou à ossature bois, doivent être secs. Il n'est donc pas inutile de prévoir la mise hors d'eau des supports et lorsque, malgré tout, un risque d'exposition aux intempéries est à craindre, rien de mieux qu'un bâchage efficace.

Fixations

Pour les isolants biosourcés, le rail de départ doit être au minimum fixé à 20 cm du sol. Concernant la fixation, rien de bien différent des panneaux en PSE. Les panneaux isolants sont montés à joints décalés à partir du profilé de départ. Le décalage minimal entre joints verticaux doit être de 20 cm (un demi-panneau idéalement). Le montage est réalisé en toute logique languette vers le haut et par emboîtement total, et la planéité est à vérifier

COLLAGE EN PLEIN

Sur support maçonné neuf avec une planéité suffisante, le collage en plein est recommandé : une couche fine de mortier est appliquée à l'aide d'une spatule crantée sur tout l'envers du panneau. Bien appuyer sur le support afin d'en améliorer l'adhérence. Appliquer rapidement le reste de colle avec une spatule crantée 15 x 15 mm. La première couche ne doit pas avoir le temps de sécher. Presser les panneaux contre le support de manière qu'ils forment une surface plane. Le collage avec boudins plots est possible, mais dans ce cas la surface enduite doit être d'au moins 40 %. En plus du collage, les panneaux sont fixés à l'aide de chevilles rosaces. ●



ISOLANTS BIOSOURCÉS

L'entreprise Créabois91, basée dans l'Essonne, s'intéresse à l'isolation par l'extérieur avec isolants biosourcés depuis une vingtaine d'années. Elle a développé un procédé spécifique pour des rénovations de maisons individuelles : « C'est un mix, avec un système d'isolation secondaire solidarisé à la structure et un procédé d'isolation sous enduit avec panneaux fibre de bois », explique Gabriel Ferrino, responsable technique de l'entreprise. Concrètement, la structure secondaire en montants bois (entraxe 60 cm) est maintenue à la paroi à l'aide d'équerres. Un isolant souple en laine de bois est mis en place entre les montants. L'étape suivante consiste à fixer les panneaux isolants rigides en fibre de bois supports d'enduit sur lesdits montants. Le travail de l'entreprise Créabois91 s'arrête là : « Nous sous-traitons à une entreprise de ravalement la mise en œuvre du sous-enduit, de la trame et de la finition. » Une méthode qui présente de nombreux avantages, selon Gabriel Ferrino : « C'est plus rapide et c'est davantage de confort de pose (maniabilité et poids). Cela nous permet également de rattraper plus facilement la planéité du support. » Si cette méthode est applicable sur des supports maçonnés, elle est aussi idéale en surisolation de maison à ossature bois : « Nous sommes dans une région où il y a eu beaucoup de constructions bois et nous avons déjà eu l'occasion d'en rénover quelques-unes avec cette méthode. » Ce système est innovant, rapprochez-vous de votre assureur pour assurer sa mise en œuvre. ●



...

régulièrement. Important : les panneaux doivent être croisés dans les angles verticaux du bâtiment (harpage). Il est nécessaire de couper les languettes dans les raccords en angles et de combler le vide des rainures apparentes. Pour éviter d'avoir des joints entre panneaux isolants dans le prolongement des angles de baies, de solives et autres éléments de construction, ils doivent être découpés en « L » (décalage minimal 20 cm). De même, l'isolant ne doit jamais recouvrir un joint de dilatation, il existe des profilés adaptés pour les protéger et les masquer.

Sur ossature bois

Dans le cas d'une mise en œuvre sur ossature bois, les vis de fixation des panneaux isolants doivent être positionnées au droit des montants d'ossature, et en aucun cas dans les panneaux supports d'Etics uniquement. Les vis sont enfoncées au travers des rosaces et de l'isolant, puis vissées dans le montant. La profondeur d'ancrage doit être au moins égale à 30 mm dans les montants d'ossature et l'ensemble à visser doit, lui, être au contact à fleur de la surface de l'isolant. La distance de l'axe de la vis avec les bords du panneau sera supérieure ou égale à 80 mm, tandis que celle entre deux vis doit être supérieure ou égale à 150 mm. Le nombre de vis de fixations est à déterminer en fonction de la résistance au vent. Lorsque les panneaux supports d'enduit ont été posés, il est fortement recommandé, comme avec un PSE, de poncer les éventuels désaffleurs (décalage entre deux pièces après assemblage) de la façade afin d'obtenir une surface plane.

Par rapport aux procédés constitués de panneaux isolants en polystyrène expansé, la principale difficulté remontée du terrain porte sur le poids des panneaux en fibre de bois qui sont beaucoup plus lourds, donc plus difficiles à manier. La découpe également peut s'avérer plus complexe si on n'utilise pas les bons outils (table de découpe). ●



Pensez-y !
Reflets&Nuances
est présent sur
INSTAGRAM



Nouvelle barrière anti-remontée d'humidité Plus rapide, plus performante, plus efficace !

HYTEC E736 TURBO

4h

TAUX D'HUMIDITÉ : SANS LIMITE

APPLICATION EN 1 COUCHE : 600 g/m²

SOUS ATE_x DU CSTB



GAMME SYLAQUA EVOLUTION



GAMME DE PEINTURE ECOLABEL À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL



LA TECHNIQUE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

- AUX RÉSINES ACRYLIQUES ET ALKYDES MAJORITAIREMENT BIOSOURCÉES
- ASPECT FIN POUR UN ESTHÉTISME « CONTEMPORAIN »
- PRODUITS 2 EN 1 : IMPRESSION ET FINITION
- APPLICATION « MOUILLÉ SUR MOUILLÉ » POUR LE MAT+ ET LE MAT VELOUTÉ
- LESSIVABLE (CLASSE 1)
- GRAND CONFORT D'APPLICATION



Consultez les fiches techniques de la gamme SYLAQUA EVOLUTION



TECHNIQUE BRÈVES



« LA PATHOLOGIE DES FAÇADES » : NOUVELLE ÉDITION

Publié par le CSTB Editions en partenariat avec l'AQC (Agence Qualité Construction), cet ouvrage de synthèse aborde les principales pathologies des façades, qu'elles soient liées au gros œuvre ou aux revêtements comme les pathologies des enduits de façades, des RPE et RSI et des systèmes d'isolation thermique extérieure ; L'auteur aborde également les désordres affectant les menuiseries et le confort thermique. Grâce à ce guide vous pourrez facilement identifier les différents types de fissures, comprendre leurs origines, analyser la gravité du sinistre et mettre en œuvre les remèdes adaptés. Pour l'ensemble des cas étudiés, une approche systématique permet de réaliser un bon diagnostic et de prescrire des solutions techniques conformes aux dispositions prévues dans les normes et normes-DTU. Pour faciliter et renforcer la compréhension des désordres abordés, 250 photos, schémas, détails de construction et tableaux de synthèse sont disponibles.

+ En savoir plus : qualiteconstruction.com



MÉMOS REP BÂTIMENT

Afin de mieux accompagner les artisans et les entreprises de travaux dans la mise en place de la REP Bâtiment (PMCB), la FFB vient de publier quatre fiches Mémos REP Bâtiment et de mettre à jour sa collection de pictos destinés aux bennes de tri. Quatre fiches Mémos REP Bâtiment à destination des entreprises de bâtiment ont été mises en ligne :

- La REP Bâtiment, c'est quoi ?
- Les producteurs de PMCB
- La reprise sans frais des déchets
- Les consignes de tri de la REP Bâtiment

Ces Mémos sont disponibles en téléchargement sur le site Déchets de chantier et sur le site FFB. Ils reprennent l'essentiel des informations à connaître et renvoient via des QR codes vers les quatre dossiers du site Internet plus complets et régulièrement mis à jour. La collection des pictos FFB déchets de chantier a été mise à jour pour être en conformité avec les REP en vigueur, notamment les REP PMCB (produits et matériaux de construction du bâtiment) et DDS (déchets diffus spécifiques). Ces pictos sont téléchargeables sur le site. Un poster et une signalétique enrichie avec les consignes de tri REP viendront compléter l'ensemble. À noter que la FAQ du site Déchets de chantier a également été mise à jour et que le site évoluera en 2024 pour référencer les centres partenaires de la REP.

+ Plus d'infos : www.dechets-chantier.ffbatiment.fr



CALEPINS DE CHANTIER CHAPES FLUIDES ET POSE COLLÉE DE REVÊTEMENTS CÉRAMIQUES

L'UNCEP-FFB a publié un nouveau calepin de chantier sur la mise en œuvre des chapes fluides traditionnelles (à base de ciment ou de sulfate de calcium, sur support neuf ou ancien) et a mis à jour ses deux calepins sur la pose collée de revêtements céramiques en murs intérieurs et sur les sols intérieurs et extérieurs suite à la révision en juin 2022 du NF DTU 52.2 sur la pose collée de revêtements céramiques et assimilés pierres naturelles. Les calepins sont téléchargeables par les adhérents au format PDF dans la rubrique Calepins de chantier du site FFB.

+ <https://www.ffbatiment.fr/revues-guides/nos-calepins-de-chantier>

Votre solution technique en 1 clic !

Informations essentielles en quelques clics

Étapes, produits, quantités nécessaires

Solutions sur-mesure selon votre chantier



L'ATELIER COMMUNICATION 31200 Toulouse - RCS 83 81 61 05 51 99 99 99

MON CHANTIER avec MAPEI est une solution digitale unique qui vous permet de gagner du temps et de faciliter la préparation de chantier. Que vous soyez artisan, entreprise, distributeur ou bricoleur, **MON CHANTIER avec MAPEI** vous apporte **une solution technique personnalisée** selon votre chantier.



Pratique



Rapide



Accessible où que vous soyez

Rendez-vous sur notre site www.monchantieravecmapei.fr



TECHNIQUE BRÈVES



TUTOS POSE DE SYSTÈMES D'ITE

Le Groupement du Mur Manteau a publié dix vidéos tutos des étapes clés de la mise en œuvre d'une ITE de type ETICS. Au fil de ces dix vidéos qui vont à l'essentiel, vous retrouverez les étapes principales et les gestes requis

pour poser – dans les règles de l'art et conformément à la réglementation – un système d'isolation thermique de type ETICS (External Thermal Insulation Composite System). Depuis les principes de base jusqu'à la finalisation du chantier, en passant par l'outillage, les bonnes pratiques de pose et la finition de l'enveloppe, ces vidéos se veulent une introduction claire et pragmatique destinée notamment aux entreprises qui ont élargi récemment leurs domaines d'intervention pour y inclure l'isolation thermique par l'extérieur.

Remarque importante : les vidéos sont centrées sur la pose du système le plus courant, l'ITE en enduit sur isolant polystyrène expansé.

➤ À découvrir sur : www.mur-manteau.fr



ACTUALISATION DU CALEPIN DE CHANTIER ETICS

La mise à jour du calepin de chantier Procédés d'isolation thermique extérieure par enduit sur polystyrène expansé est disponible et met en avant de nombreux schémas pour l'emploi et la mise en œuvre des procédés d'isolation thermique par l'extérieur par enduit sur polystyrène expansé en neuf et en rénovation, en parties courantes et aux points singuliers. Le calepin ne se substitue aucunement aux Recommandations professionnelles de juillet 2022, ni aux préconisations des industriels distribuant le procédé. Démarrage d'un chantier, équipements, matériaux, réception de l'ouvrage fini, ou encore entretien et usage..., les calepins de chantier favorisent l'appropriation sur le terrain des règles de l'art nouvellement définies et présentent aux personnels de chantier les bonnes pratiques d'exécution et les dispositions essentielles contenues dans un document de référence (NF DTU, Recommandations professionnelles RAGE, réglementation thermique...), ainsi que les bonnes pratiques d'exécution pour une construction et une rénovation durable. Le calepin de chantier ETICS est téléchargeable sur le site de l'UPMF et disponible en version papier auprès des fédérations départementales.

➤ En savoir plus en scannant le QR-Code



LANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉVISION DU NF DTU 59.4

Le DTU 59.4 « Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux » datant de 1998, les principaux acteurs de la profession, dont l'UPMF-FFB, ont demandé sa révision. Ils souhaitent notamment y intégrer les revêtements muraux tissés et les supports à base de fibre de cellulose, puisqu'ils sont aujourd'hui les plus demandés et que leur pose est devenue traditionnelle avec le temps. La révision du DTU 59.4 permettra également de mettre à jour les critères d'acceptation des subjectiles ainsi que la nature des revêtements visés, en supprimant notamment les produits qui ne sont plus utilisés. Le nouveau document adoptera la structure des autres DTU, c'est-à-dire trois parties spécifiant la mise en œuvre, le choix des matériaux et le cahier des clauses spéciales. Les travaux de la commission de révision ont débuté fin 2023 pour une publication prévue en 2025.

LE GOUVERNEMENT RENFORCE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ÉNERGÉTIQUE

Le gouvernement a annoncé début novembre dernier une série de mesures destinées à renforcer la lutte contre la fraude en matière de rénovation énergétique des bâtiments en doublant dès 2024 les effectifs de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) dédiés à cette mission, avec la création de 24 postes. Les contrôles seront plus nombreux et mieux ciblés dès cette année. Ainsi, le taux de contrôle des dossiers par contact - courriel ou téléphone - augmentera de 20 % en 2024 puis de 30 % en 2025. Dans le même temps, ils seront concentrés sur les rénovations d'ampleur, une priorité du gouvernement inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2024. Celui-ci comportera de surcroît un amendement qui permettra à l'Agence nationale de l'habitat (Anah), laquelle verse les aides du dispositif MaPrimeRénov', d'accéder au fichier des comptes bancaires afin de mieux s'assurer de la fiabilité des entreprises.



Formation obligatoire à l'utilisation sûre de produits à base de diisocyanates

Les diisocyanates sont des composants chimiques présents dans les produits à base de polyuréthanes (PU) et/ou de polyuréés. Ils peuvent être présents dans certaines résines, peintures, mastics, colles, systèmes d'étanchéité liquide et mousses polyuréthane. Depuis août 2023, les salariés amenés à manipuler des produits contenant plus de 0,1% de diisocyanates en poids total sont tenus de se former à leur utilisation en sécurité...



Pour les métiers de la finition et de la façade, sont concernés entre autres : les peintures pour métal et sol ; les résines de sol ou pour fissures ; les mastics PU de façade ; les colles pour revêtement de sol. En réponse à l'obligation de se former à leur utilisation en sécurité,

les syndicats de fabricants de produits contenant des diisocyanates ont mis en place des modules de e-learning. Ces formations étant conçues pour les activités industrielles, la FFB va mettre en place, en lien avec ses Unions et Syndicats de métier et l'appui de l'OPPBTB, des modules de formation en e-learning répondant spécifiquement aux problématiques des entreprises de BTP.

Mise en place pour l'entreprise d'une démarche de prévention du risque

Dans l'attente du déploiement de ces modules, à horizon mi-2024, il convient d'engager une démarche de prévention, au regard du risque que présentent les produits contenant des diisocyanates vis-à-vis des voies respiratoires ou en cas de contact avec la peau. Cette démarche, comme pour toute démarche de prévention du risque chimique, devra passer par une évaluation du risque lié à l'utilisation de ces produits :

- Repérer et lister dans un inventaire les produits utilisés dans l'entreprise contenant plus de 0.1% de diisocyanates en poids total. Pour cela, il convient de repérer sur les étiquettes la mention

suivante : « À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle » que le fabricant est tenu d'indiquer sur l'emballage depuis le 24 février 2022 ;

- Analyser leur mise en œuvre pour évaluer les conditions d'exposition ;
- Recueillir les FDS (fiches de données sécurité) relatives aux produits concernés auprès des fabricants des produits ;
- Analyser les FDS, en lien avec le Médecin du travail si nécessaire, afin d'identifier les risques liés à l'utilisation des produits et les mesures de protection à mettre en œuvre en vue d'une utilisation en sécurité de ces mêmes produits ;
- Mettre en place un plan d'actions :
 - Substituer les produits ;
 - Aménager les postes de travail pour éviter ou limiter l'exposition ;
 - Eviter l'exposition : utilisation de machines, augmentation des distances, limitation du nombre de personnes...
 - Mettre à disposition les EPI (équipements de protection individuelle) adaptés auprès des salariés avec sensibilisation sur l'utilisation en sécurité (masques, gants...);
 - Sensibiliser les salariés au risque et mettre en place des notices de poste ;
 - Gérer le stockage ;
 - Prévoir la gestion des déchets ;
 - Identifier les bons gestes à mettre en place en cas de contamination.

Il est important de consigner par écrit l'ensemble des démarches réalisées afin de pouvoir justifier, en cas de contrôle, de la mise en place de mesures. ●

➕ Pour vous accompagner dans cette démarche, n'hésitez pas à contacter l'OPPBTB ou votre IFRB qui propose des formations.

➕ Retrouver des modules de formation e-learning sur le site de l'OPPBTB, en scannant ce QR-code



LA SOLUTION LA PLUS RAPIDE POUR LA FINITION DE TOUS LES PETITS TRAVAUX



Ultra QuickShot™

- > Le premier **pistolet airless électronique** de l'industrie : pour une finition airless parfaite
- > **Gâchette à réponse instantanée** : élimine pratiquement toutes les éclaboussures
- > **Le plus petit et le plus léger** des pistolets pulvérisateurs airless



graco.com/quickshot

Nos solutions d'Isolation Thermique par l'Extérieur



Des systèmes complets avec une large gamme d'isolants

webertherm ultra 22 mousse résolique

- Excellente résistance au feu
- Isolant le plus performant du marché
- Isolant léger

webertherm PSE Gris

- Performance thermique 20 % supérieure à celle du PSE Blanc
- Disponible en version Empreinte Carbone Améliorée (ECA)

webertherm PSE Blanc

- Economique
- Mise en œuvre éprouvée

webertherm natura liège

- Matériau biosourcé sans aucun additif chimique
- Bilan carbone positif
- Excellente résistance au feu
- Utilisable en partie enterrée
- Bon déphasage thermique



webertherm isocompact Laine de verre

- Panneau isolant jusqu'à 40 % plus léger qu'un panneau en laine de roche
- Non combustible
- Composé à 80 % de verre recyclé

webertherm laine de roche

- Isolant incombustible
- Compatible avec les IMH et les IGH
- Perméable à la vapeur d'eau

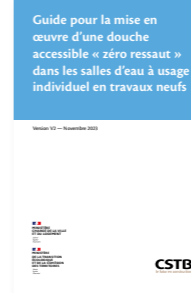
webertherm fibre de bois

- Isolant biosourcé
- Perméable à la vapeur d'eau
- Excellente résistance au feu
- Bon déphasage thermique



Saint-Gobain Weber France - 85019 070 RCS CRETEIL - 19/12/2023

TECHNIQUE BRÈVES



MISE À JOUR DU GUIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DOUCHE ACCESSIBLE « ZÉRO RESSAUT »

Le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) vient de mettre à jour le « Guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut » dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs » version V2, suite à l'intégration de la solution de traitement de raccord d'étanchéité pour les receveurs finis en configuration cloisonnée. ●

➤ À télécharger sur l'application de l'UPMF



NOUVELLE VERSION DU GUIDE PRATIQUE « LE PRIX DANS LES MARCHÉS PUBLICS »

Dix ans après sa première édition, ce guide intègre la mise à jour des références aux nouveaux textes de la commande publique (codification de la commande publique en 2019, publication des nouveaux CCAG en 2021), ainsi qu'une série de recommandations et de conseils à l'attention des maîtres d'ouvrage et des entreprises. ●

➤ À télécharger en scannant ce QR-code



L'OPPBTP PROPOSE UN MODULE E-LEARNING POUR INTÉGRER LA PRÉVENTION AU DÉMARRAGE DE SON ACTIVITÉ

L'OPPBTP complète la gamme « D-Clic Prévention » avec un e-learning dédié aux nouveaux ou aux futurs dirigeants. Ce dernier a pour objectif d'accompagner les repreneurs d'entreprises du BTP à intégrer la prévention au démarrage de leur activité. Il s'inscrit dans une offre globale de ressources et de solutions à destination des nouveaux dirigeants.

Le nouveau module e-learning « Reprise d'entreprise : comment bien démarrer votre activité en intégrant la prévention » explique comment la prévention impacte positivement chaque domaine de l'entreprise, comment mener un diagnostic en prévention avant et après reprise, et comment organiser et suivre son activité.

Construit en quatre parties, le module revient sur :

- La prise en compte de l'impact positif de la prévention pour l'entreprise ;
- La nécessité de réaliser un diagnostic ;
- La politique de prévention ;
- Les outils de gestion à disposition des nouveaux dirigeants. ●

➤ Découvrir le module E-learning en scannant le QR-Code



www.fr.weber
Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



DÉCAPAGE PEINTURES PLOMB SANS POUSSIÈRE

**DÉCAPANT
MINIUM
DE
PLOMB**

**DÉCAPANT
CÉRUSE
DE
PLOMB**

- ✓ PHASE AQUEUSE,
- ✓ SANS ODEUR,
- ✓ ININFLAMMABLE,
- ✓ SANS ALCOOL BENZYLIQUE,
- ✓ NI NOCIF, NI TOXIQUE,
- ✓ SANS PAPIER DE RECOUVREMENT
- ✓ APPLICATION BROSSE, ROULEAU OU AIRLESS
- ✓ FACILITE D'APPLICATION TEXTURE CREMEUSE

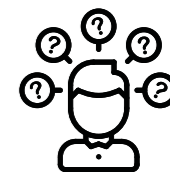
DETOX P82

DÉVELOPPÉ ET FABRIQUÉ
EN FRANCE



www.groupe-licef.fr

758 Rue Du Chat Botté - Z.A.C. Des Malettes - 01700 BEYNOST
Tél. 04 78 31 17 17 - Email : info@licef.fr



QUESTIONS



MARINE POULHAEC
01 40 69 57 04
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX
À L'UPMF-FFB RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS...

1 SYSTÈME DOUCHE - ACCESSOIRES

Quelles sont les règles de fixation des accessoires sur les parois d'une salle d'eau réalisée avec un système douche PVC ?

➔ Les systèmes douche PVC sont réalisés conformément à leur avis technique ou suivant le CPT* 3781 "Système de revêtement pour sol et mur de douche à base de PVC". Pour la réalisation de l'étanchéité des équipements sur ces parois : lavabo, cuvette WC, barre d'appui, siège de douche, armoire de toilette, etc., ce CPT* précise que l'entreprise doit réaliser un calfatage des fixations au moment de leur mise en place. Cette étanchéité est à réaliser autour de chaque embase servant de support d'équipements sanitaires avant la pose éventuelle de platine de finition. ●

* CPT : Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution

2 TRAVAUX PEINTURE - PORTE

Pour un bloc-porte prépeint en usine, sur quelles faces la peinture peut ne pas être appliquée ?

➔ Le NF DTU 59.1 P1-1 « Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais », à l'article 7.2.3.2 « Prescription de classement de finition sur subjectiles bois » précise : « Les chants des portes prépeintes sont généralement bruts et doivent être traités comme tel. Par contre, les pènes des serrures ne doivent pas être peints ». Pour le cas spécifique des portes de pièce sèches, l'article 7.5.4.2 « Impression (sur subjectiles bois et dérivés) » précise que celle-ci doit être exécutée sur les six faces en atelier ou, à défaut, sur chantier, avant pose, à l'abri des intempéries. Pour les chants supérieur et inférieur non visibles des pièces sèches, cette impression peut ne pas être réalisée. ●

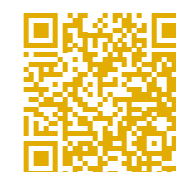
3 SOL SOUPLE-ENDUIT

Je dois poser un revêtement de sol PVC U4P3 en lés collés avec joint soudé à chaud sur un plancher aggloméré CTBH de 25 mm. Ce type de support est-il visé par les normes, suis-je obligé de prévoir un ragréage fibré ?

➔ Le NF DTU 53.12 « Préparation du support et revêtements de sol souples » vise la pose de revêtement de sol PVC sur les supports bois visés par le NF DTU 51.3 « Planchers en bois ou panneaux à base de bois ».

Le NF DTU 51.3 précise que dans le cas de panneaux de particules ils seront conformes à la norme NF EN 312 (P4) et dans le cas de pose de revêtements de sol plastique collé ces supports sont toujours usinés sur leurs quatre rives et collés entre eux.

Si la tolérance de planéité sous la règle de 2 m est inférieure ou égale à 3 mm et s'il n'y a aucun désaffleurlé, le NF DTU 53.12 n'impose pas la mise en œuvre d'un enduit de sol. Dans le cas contraire (ou s'il est prévu au marché), un enduit de sol d'une épaisseur minimale de 3 mm est nécessaire. Celui-ci aura un classement UPEC au minimum égal à celui du local, soit P3 dans votre cas. Ce ragréage ne sera pas forcément fibré mais devra pouvoir être compatible avec une mise en œuvre sur plancher bois selon la fiche fabricant. ●



Pensez-y !
Reflets&Nuances
est présent sur
INSTAGRAM





4 TRAVAUX PEINTURE - CANALISATION GAZ

Je dois repeindre des canalisations gaz à l'intérieur d'un logement, suis-je obligé de les peindre en jaune ?

➔ Il n'y a pas d'obligation de peindre en jaune les canalisations gaz à l'intérieur de parties privatives et dans le cas de rénovation. Toutefois on peut conseiller d'apposer une étiquette « gaz » sur ces tuyaux pour prévenir les techniciens devant intervenir dessus ultérieurement.●

5 REVÊTEMENT SOL - PVC

Je dois réaliser la pose d'un revêtement de sol PVC dans deux salles de réunion classées E1. Les remontées en plinthe ne sont pas précisées dans le CCTP du marché, dois-je les prévoir ?

➔ Non, il est bien précisé dans le NF DTU 53.12 « Préparation du support et revêtements de sol souples », partie P2 cahier des clauses administratives spéciales types, article 3.2 « travaux ne faisant pas partie du marché », que dans le cas de locaux à présence d'eau occasionnelle classés E1 (au sens du classement UPEC des locaux) et en l'absence de précisions dans les pièces du marché, le traitement des rives par remontée ou plinthe manufacturée n'est pas dû par l'entreprise. Après la signature du marché, l'entreprise pourra proposer un avenant si le maître d'ouvrage souhaite que ces plinthes soient réalisées.●

MARINE POULHALEC
01 40 69 57 04
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX
À L'UPMF-FFB RÉPONDENT
À VOS QUESTIONS...

6 ITE - ISOLANT LAINE DE ROCHE ET PSE

Dans un système d'ITE par enduit sur isolant, est-il possible de mixer du PSE et de la laine de roche ? J'envisage de proposer de la laine de roche sur hauteur de 2 m en partie basse et de poursuivre l'élévation avec du PSE de la même épaisseur.

➔ À ce jour, le CPT 3035-V3 pour les systèmes d'ITE par enduit sur PSE ne traite pas de la mixité des isolants dans un même système, mis à part à des points singuliers (bande coupe-feu par exemple).

Il faut vérifier dans l'Avis Technique du système si cette mise en œuvre est décrite et vérifier également que le système d'enduit prévu est bien validé par un avis technique sur PSE et un avis technique sur laine de roche.

Si l'avis technique du système ne précise pas la possibilité de mixer les isolants, il faut se rapprocher de son assureur.

Dans ce cas, la jonction devra être traitée comme la solution T du guide ETICS incendie V2, en prévoyant une armature supplémentaire en fibre de verre à la jonction des deux isolants avec un débordement de 150 mm de part et d'autre.●

 **Pensez-y !**
Reflets&Nuances est présent sur INSTAGRAM




Le geste de chacun crée l'excellence.

Attentifs à nos équipes, nous accompagnons et formons nos collaborateurs pour construire, ensemble, nos belles réussites.

Pour répondre à leurs aspirations et à la technicité de nos métiers, nos programmes de formation accompagnent nos collaborateurs pour renforcer leur expertise.

Partageons la passion de construire.
Bâtir en responsable.



www.sto.fr



Bâtir en responsable.

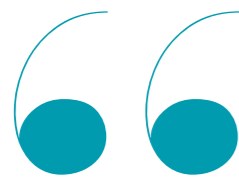


La création d'une mention complémentaire "solier" a été validée par la commission paritaire consultative Construction (CPC), pour une mise en œuvre au 1^{er} septembre 2024. Une satisfaction pour la profession qui ne disposait plus de diplôme en formation continue depuis la suppression du CAP solier-moquetiste.

CERTIFICATION

Une mention complémentaire pour le sol

FORMATION



Suite à la suppression par l'Education nationale du CAP solier moquetiste, la profession a demandé la création d'une formation en sol, complémentaire au métier de peintre applicateur de revêtement. L'Education nationale a donc validé l'élaboration d'une mention complémentaire solier, ouverte aux diplômés de niveaux 3 et 4 des métiers transverses : CAP et Brevet professionnel « Peintre applicateur de revêtements », CAP « Carreleur Mosaïste » et Brevet professionnel « Carreleur », CAP « Interventions en maintenance technique des bâtiments » et Baccalauréat professionnel « Aménagement et finition du bâtiment », explique Yann Rivière, co-gérant d'une entreprise de revêtements de sol basée en Charente-Maritime et qui a participé au

groupe de travail pour la création de cette mention complémentaire (MC).

La mention complémentaire est classée en niveau 3, son titulaire accédant à un emploi de niveau II d'ouvrier professionnel. « Nous avons voulu vraiment construire cette MC comme un diplôme de niveau 3, c'est-à-dire avec l'objectif de former des ouvriers aux bases de notre métier. Ainsi, nous restons sur une formation à la pose simple de revêtements, des escaliers droits, sans relevés en plinthe ou de système douche qui doit rester, lui, dans des certifications de niveau 4. Ce sont des systèmes en soi avec chacun un CPT (Cahier des Prescriptions Techniques) et un avis technique (Atec) ». Même si le système douche est aujourd'hui entré en technicité courante et n'a donc plus besoin d'assurance spécifique », poursuit Yann Rivière. La création de

cette mention complémentaire a été réalisée sous la tutelle de l'Education nationale et avec l'ensemble des organisations professionnelles, du CCCA-BTP, de l'OPPBT, des formateurs et des enseignants.

Autonomie du compagnon

Le titulaire de la MC solier évolue avec une certaine autonomie dans son activité. Il est attendu qu'il est en capacité de réaliser un compte-rendu écrit et/ou oral de son intervention à sa hiérarchie, de façon explicite et détaillée. Les documents d'intervention sont complétés : les bons de livraison et feuilles de chantier, remplis et transmis. Les informations liées à l'usage et à l'entretien sont transmises et explicitées au client et aux autres intervenants tout au long de l'intervention. Le titulaire fait donc preuve d'une autonomie certaine lorsqu'il évolue seul ou en équipe sur chantier. C'est l'objectif pédagogique du 3^e bloc d'activités de la MC, axé sur les relations avec les intervenants du chantier : recueil des informations, échange et diffusion des informations aux différents interlocuteurs.

Le deuxième bloc qui délimite les activités et conditions d'exercice pour la mise en œuvre du revêtement, précise les tâches pouvant être effectuées par le titulaire avec comme résultats attendus la mise en œuvre de produits adaptés et compatibles aux supports et des matériaux et appliqués en toute sécurité ; des avis techniques des produits et matériaux respectés ; et une intervention organisée selon une attitude écoresponsable. Le titulaire est donc en mesure de réaliser :

- la réception, la vérification et le stockage des approvisionnements ;
- la sécurisation de son poste de travail ;
- les implantations et calepinages,
- l'identification et le contrôle des supports (les différents contrôles) ;
- la préparation des différents types de support ;
- les autocontrôles ;
- la mise en œuvre du revêtement ;
- le repli du chantier.

Le bloc 1 est dédié à la préparation de son intervention avec l'analyse et l'exploitation des documents écrits et graphiques, la sélection de l'outillage et des produits de mise en œuvre et la quantification des produits de mise en œuvre. Bien entendu, les contraintes d'intervention en coactivité et les durées d'intervention sont prises en compte.

Finalement, si la MC n'introduit pas de technicité

LE DIPLÔME « MENTION COMPLÉMENTAIRE » DEVIENT LE « CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION »

Un décret du 25 août 2023 modifie, au 1^{er} janvier 2025, l'intitulé du diplôme de la mention complémentaire qui devient le « certificat de spécialisation ».

Pour rappel, le certificat de spécialisation est un diplôme national professionnel conçu dans un objectif d'insertion professionnelle. Il atteste que son titulaire est apte à exercer une activité professionnelle spécialisée et classé au niveau 3 ou au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. ●

Une mention complémentaire pour le sol



spéciale, elle inclut des tâches essentielles à l'autonomie du titulaire comme la préparation de support (ragréage par exemple), la lecture de documents techniques et la préparation et repli du chantier, autour de quelques points clés :

- L'objectif de la formation est de former des professionnels capables de réaliser la pose de revêtements de sols souples de manière précise et esthétique.
- Le contenu de la formation : les enseignements portent généralement sur les différentes techniques de pose de revêtements de sols souples, tels que textiles, linoléum, PVC, matériaux naturels, caoutchouc..., la préparation des supports, la découpe des matériaux, la soudure des lés, et d'autres compétences spécifiques au métier.

Apprentissage ou voie scolaire

La mention complémentaire se prépare en un an par apprentissage ou voie scolaire avec une période de formation en milieu professionnel (PFMP) de 14 semaines. Toutes les activités et les tâches associées, définies dans le référentiel d'activités peuvent être appréhendées lors des périodes de formation en milieu professionnel. Elles doivent être complémentaires à la formation dispensée en établissement de formation et permettre à la personne formée de participer aux activités de l'entreprise et d'utiliser l'outillage, les matériels et les équipements professionnels et de mieux connaître la vie de l'entreprise.

L'évaluation se déroule en trois parties et mêle écrit, oral et pratique. Cette dernière partie réalisation et mise en œuvre dure 14h, ce qui permet d'évaluer le candidat de l'organisation du chantier à la pose des accessoires et éléments de finition avec des temps de séchage suffisants. Le référentiel prévoit une aire de travail adaptée à l'ouvrage et permet des activités liées à l'implantation et calepinage des revêtements et la préparation des supports.

En ce qui concerne les ressources et les tailles des cabines durant l'épreuve, il a été validé de reprendre les éléments d'évaluation du titre solier moquettiste de niveau 3 avec notamment un poste de travail constitué de 4 murs formant un carré d'environ 9 m² et comportant un passage de 0,73 m. « Avec de vrais espaces au sol et une durée de l'examen pratique de 14h, cela permet la mise en place d'un vrai sujet d'examen », conclut Yann Rivière. ●

Découvrez les autres formations en sol avec le schéma du parcours des formations des métiers de la finition sur l'application de l'UPMF, en scannant ce QR-code.



BRÈVES



PROCHAINES SESSIONS POUR LE TITRE DE SOLIER DE NIVEAU 4

- **Septembre 2024 à Tarare**
CONTACT > Agnès Labrosse
au 04 74 05 23 16
(Dès fin juin pour certains candidats)
- **21 octobre 2024 à Sedan**
CONTACT > Betty Parisel
au 06 30 71 48 55
- **7 octobre 2024 à Rennes**
CONTACT > Véronique Guthertz
au 03.26.77.86.12
- **30 septembre 2024 à Reims**
CONTACT > Véronique Guthertz
au 03 26 77 86 12
- **Octobre 2024 à Roubaix**
CONTACT > Johan de Pryck
au 06 32 61 52 04
- **5 septembre 2023 à Bordeaux**
CONTACT > Sophie Prouteau
au 07 50 63 80 77

EXAMENS POUR LA VAE

- **13 novembre 2024 à Tarare**
CONTACT > Agnès Labrosse
au 04 74 05 23 16
(Dès fin juin pour certains candidats)
- **3 mai 2024 à Bordeaux**
CONTACT > Sophie Prouteau
au 07 50 63 80 77
- **26 septembre 2024 à Rennes**
CONTACT > Véronique Guthertz
au 03.26.77.86.12
- **19 septembre 2024 à Reims**
CONTACT > Véronique Guthertz
au 03 26 77 86 12
- **20 décembre 2023**
CONTACT > Johan de Pryck
au 06 32 61 52 04
- **21 octobre 2024 à Sedan**
CONTACT > Betty Parisel
au 06 30 71 48 55

+ Plus d'infos :
www.formation-solier.com



WORLDSKILLS EN ROUTE POUR LES MONDIALES DE LYON EN 2024

C'est à l'Assemblée nationale, en présence de Jean Castex, parrain de l'Équipe de France des métiers et ancien Premier ministre, de Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de Yaël Braun Pivet, présidente de l'Assemblée nationale que, le mercredi 13 décembre, les jeunes titulaires pour les Mondiales de Lyon 24 ont été dévoilés. Parmi eux, **Quiterie Ducournau** (Hauts-de-France), qui représentera la peinture et décoration aux Mondiales de Lyon du 10 au 15 septembre 2024. Angéline Ferreira ira aux Euroskills (Herning, Danemark 2025) représenter la peinture décoration. ●

VOUS ÊTES ORGANISME DE FORMATION ET SOUHAITEZ DÉVELOPPER VOTRE OFFRE ?

La filière aménagement finition s'est dotée d'une offre certificative lui permettant de répondre à la grille de qualifications du BTP et à ses coefficients : solier moquettiste, peintre en bâtiment, façadier peintre itéiste, peintre décorateur, chef d'équipe, chef de chantier... (voir Reflets & Nuances 194 page 60 et 198 page 62). ●

+ Si vous êtes intéressé pour déployer un titre professionnel ou un diplôme, contactez Philippe Moreau au CCCA-BTP : philippe.moreau@ccca-btp.fr au 06 14 49 01 48

NOUVEL APPEL À CANDIDATURES POUR DISPENSER LE TITRE DE SOLIER DE NIVEAU 4 !

Vous êtes organisme de formation et vous souhaitez dispenser le titre de solier de niveau 4 dans votre centre ? Vous pouvez faire acte de candidature en contactant le gestionnaire du titre, le RFS (Réseau de formation des soliers).

Les dossiers doivent parvenir au RFS avant le 5 février 2024, 10 h du matin.

- La commission d'évaluation (CEVHA) statuant sur la recevabilité des dossiers aura lieu dans les 15 jours suivants.
- L'habilitation définitive sera octroyée lors de la réunion suivante de la commission d'évaluation le 28 mai 2024. ●

+ Pour en savoir plus :
Julie Chaminade au 06 84 84 05 62



CONSTRUCTYS : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Constructys, l'Opérateur de compétences de la Construction a publié son rapport d'activité pour l'année 2022, bilan qui montre une activité de formation en augmentation sur les deux dernières années : + 12 % en 2021 et + 6 % en 2022. Cette progression se traduit, notamment, par une mobilisation soutenue du FNE-Formation et des demandes accrues en formation de la part des TPE. ●

+ Bilan à retrouver à cette adresse : <https://www.constructys.fr/rapport-dactivite-en-2022-constructys-a-forme-plus-de-391-000-stagiaires/>

CONCOURS 2023 DU MEILLEUR APPRENTI PEINTRE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Le Concours Bourgogne-Franche-Comté du Meilleur apprenti peintre s'est déroulé du 08 au 10 novembre dernier, au Bâtiment CFA de Besançon. Et la remise des prix a eu lieu dans la foulée le dernier soir. Victor Richard, du Bâtiment CFA Marzy (58) a remporté le premier prix au Concours 2023. Un « prix spécial d'encouragement » a été remis par la SMA BTP Centre Est, à Romain Chavanon (candidat peintre CFA Yonne). ●



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Isotec Invest, un groupe modèle



Isotec Invest, groupe familial de 70 collaborateurs implanté à Tarascon, est spécialisé dans la rénovation énergétique, le traitement amiante et plomb et la protection incendie passive. La société a été reprise il y a une quinzaine d'années par la fille du fondateur, Emilie Feral, par ailleurs chef de file RSE de la FFB.

L'entreprise a toujours donné une place importante à la protection des hommes et de l'environnement. Ces valeurs et principes fondamentaux qui étaient ceux du fondateur, Michel Feral, se retrouvent aujourd'hui chez sa fille. Aussi, le groupe n'a pas attendu l'évolution de la réglementation pour mettre en place des actions dans une optique de développement durable.

Bâtisseur responsable

L'entreprise s'appuie sur l'outil « Bâtisseur responsable », développé par la FFB. Il permet de s'auto-évaluer facilement et accompagne les adhérents artisans et entrepreneurs dans la mise en place d'une démarche RSE au sein de l'entreprise. Au terme de cette auto-évaluation, un rapport RSE personnalisé, reprenant l'image de l'entreprise (visuel, logo,...) et la charte « Bâtisseur responsable »

formalisant l'engagement de l'entreprise sont édités. Ces documents peuvent accompagner le mémoire technique dans les appels d'offre pour communiquer sur les actions de l'entreprise.

Quatre thèmes sont traités :

- préservation de l'environnement ;
- gouvernance économique ;
- employeur responsable ;
- et ancrage territorial.

Au fil des questions posées, des outils pratiques et des conseils sont proposés pour améliorer sa démarche.

Retour d'expériences

Si aujourd'hui avec la REP bâtiment, développer le tri, le recyclage et le réemploi est devenu un sujet pour les entreprises du bâtiment, le groupe Isotec s'était emparé du sujet bien avant avec notamment la question des surplus. Dans l'entreprise, le stock de matériaux inutilisés était très important et pesait lourd dans son bilan. Le groupe a développé une application accessible aux collaborateurs afin d'utiliser ce stock en priorité avant de passer une nouvelle commande, assurant une diminution de ces inutilisés de 35% entre 2021 et 2022 et favorisant

Le Groupe Isotec Invest est fortement impliqué dans la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) et a mis en place, notamment sous l'impulsion de sa présidente Emilie Feral, un certain nombre d'actions facilement reproductibles, mêlant management participatif et actions exemplaires en matière de protection de l'homme et de l'environnement.

une « culture du réemploi » chez les collaborateurs et une limitation de l'impact environnemental de l'entreprise. Sur le pilier « employeur responsable », Isotec Invest a fait un état des lieux des outils dont il disposait pour garantir de bonnes conditions de travail : mutuelle, prévoyance, caisse de congés payés, APAS, Action logement... et il en a réalisé une cartographie et un guide à destination des salariés.

Pour le pilier « ancrage territorial », l'entreprise a mis en place une collecte au bénéfice du Secours populaire, collecte ouverte à l'extérieur. Beaucoup de personnes externes à l'entreprise y ont participé. Si ce type d'initiative peut paraître hors du champ habituel des actions d'une entreprise, c'est néanmoins un formidable moyen de s'ancrer localement en marquant l'implication de l'entreprise dans le développement économique et sociétal du territoire.

Sur le plan de la gouvernance économique et de l'éthique des affaires et dans le cadre de la loyauté des pratiques, Isotec Invest demande aux collaborateurs qui reçoivent des cadeaux d'en aviser l'entreprise. Ces cadeaux sont collectés pour une tombola dont les bénéficiaires vont à une œuvre sociale. Et ce, pour une question d'équité afin que certains salariés ne soient pas favorisés par rapport à d'autres.

Si le groupe Isotec ne recourt pas à la sous-traitance, ce sujet s'avère majeur pour les entreprises qui doivent s'assurer que les sous-traitants soient bien à jour de leurs cotisations et obligations. Il est donc essentiel qu'elles accompagnent les « petits » sous-traitants dans leurs démarches.

Impliquer les collaborateurs

Pour réellement transformer l'entreprise de l'intérieur, la RSE ne doit pas rester la marotte de la direction mais doit se déployer et infuser au travers de l'ensemble des collaborateurs. Impliquer ses collaborateurs dans la stratégie contribue au succès de la démarche. Signalons que la démarche RSE (comme l'outil Bâtisseur responsable qui aide à sa mise en place) n'est pas réservée aux grandes entreprises, toutes les tailles d'entreprises peuvent utiliser l'outil et se lancer dans une démarche RSE.

L'implication des collaborateurs à la démarche RSE dans le groupe Isotec s'est faite au moment du déploiement de Bâtisseur responsable. Une feuille de route RSE et un plan d'actions ont donc

été établis pour déployer la culture RSE. Un premier bilan fin 2022 a laissé surtout apparaître l'implication de l'encadrement. C'est le déploiement du lean management qui a finalement permis de déployer la RSE parmi les compagnons via des ateliers (déchets, organisation des flux, déplacement...) et une journée dédiée avec une conférence sur le climat de 45 mn. Ce travail collaboratif a permis de poser la stratégie du groupe pour les cinq années à venir.

Enjeux et avantages

Aujourd'hui, la RSE est une préoccupation des nouvelles générations qui n'hésitent plus, en entretien d'embauche, à interroger l'entreprise sur ses actions en matière de développement durable et de politique salariale. La RSE devient un enjeu pour le recrutement et l'image de l'entreprise mais aussi pour la fidélisation de ses personnels. D'après un sondage, 43% de la réputation d'une entreprise relève de la dimension RSE et 90% des salariés d'une entreprise engagée dans une démarche RSE sont fiers de leur entreprise. 62% des millénials (ou génération Y, née avec les années 80, hyperconnectée et mobile) veulent travailler pour des organisations qui s'engagent. Autre avantage fondamental et souvent occulté : la RSE est un vrai vecteur de rentabilité et par conséquent de pérennité de l'entreprise. Bien recruter (un recrutement raté coûte à l'entreprise), fidéliser ses collaborateurs, ce sont des points de marge supplémentaires. La prise en compte du bien-être au travail fidélise les salariés, augmente leur productivité et réduit les dépenses liées au turnover. Prochain chantier pour Isotec Invest : une étude en interne pour comprendre le phénomène de turnover. ●

BÂTISSEUR RESPONSABLE

L'outil Bâtisseur Responsable de la FFB vous permet de vous auto-évaluer facilement sur quatre thématiques RSE afin d'éditer un rapport personnalisable adapté aux métiers du bâtiment et de la construction.

- Retrouvez l'outil, accompagné d'une série de podcasts expliquant l'intérêt d'une telle démarche, à l'adresse www.rse.ffbatiment.fr.

SEM-LIGHT EXTÉRIEUR, plus léger pour une utilisation simplifiée



NOUVEAU

SEM-LIGHT EXTÉRIEUR

Rebouche les fissures et trous en un seul geste

CONDITIONNEMENT : 1L ET 5L

- Léger
- Prêt à l'emploi
- Séchage rapide
- Facile à appliquer en un seul geste
- Plus riche en résines
- Sans retrait après séchage



LE TALENT EST ENTRE VOS MAINS.

www.semin.fr

SEMIN



NOUVELLES MOQUETTES POUR LE RESIDENTIEL BALSAN

Balsan lance 3 nouvelles moquettes en lé pour le résidentiel. Entièrement en fibres naturelles, So Wool se distingue par sa forme bouclée texturée. L'envers, en jute, est également 100 % naturel et participe à l'isolation thermique et sonore. Oh là là, opulente moquette de la collection Emotion, en velours Saxony d'une épaisseur de 15 mm, offre le comble de la douceur. Rive gauche, un velours généreux aux couleurs raffinées avec l'envers FusionBack, doux et résistant qui offre du moelleux et une bonne isolation thermique et phonique.
www.balsan.com



FLOTEX NEXT PAR FORBO

Déjà riche d'une dizaine de produits PVC, le panel des solutions Forbo en pose 100 % libre accueille aujourd'hui une nouvelle construction en textile floqué : Flotex next. Grâce à l'usage de la bande de jonction Modul'up, Flotex peut désormais bénéficier d'une pose non collée, facile, rapide et économique. A la clé, une réduction des coûts d'installation et du temps d'immobilisation des locaux (gain de temps de 20 % à la première installation et jusqu'à 60 % pour les travaux de rénovation). Flotex next s'avère particulièrement adapté aux secteurs à fort trafic.
www.forbo-flooring.fr

HYTEC E736 TURBO PAR BOSTIK

Hytec E736 Turbo est la nouvelle barrière anti-remontée d'humidité à prise rapide de Bostik, permettant après 4 heures de séchage seulement, un parfait écran à l'humidité résiduelle et le blocage de toutes les remontées d'humidité de tout support ! Bostik Hytec E736 Turbo s'applique en une seule passe de 600g/m² et bénéficie d'un ATEX (Appréciation Technique d'Expérimentation) délivré par le CSTB, une garantie supplémentaire pour l'assurabilité des chantiers. A très faible émission de C.O.V., A+ et EC1+, Hytec E736 Turbo assure performance et efficacité en un temps record.
www.bostik.com/france/fr/



RENOVLO COOL ROOF EVOLUTION PAR SOFRAMAP

RENOVLO COOL ROOF EVOLUTION est un revêtement thermo-réfléchissant en phase aqueuse pour toitures. Il assure une haute réflectance solaire, une forte résistance aux UV et aux agressions atmosphériques. Sa nouvelle formulation aux résines acryliques et siloxanes lui procure une excellente résistance à l'encrassement gage de performances constantes. Il limite les transferts de chaleur contribuant ainsi à une économie d'énergie et une réduction de l'empreinte carbone. Avec un SRI de 103 après vieillissement, il est éligible au CEE BAT EN 112.
www.soframap.com



NOUVEAUTÉS



NOUVELLE PLATEFORME WEB TOLLENS

Développée pour répondre aux besoins des peintres, cette plateforme est accessible partout et sur tous supports : mobile, tablette et desktop. Les peintres peuvent passer leurs commandes 24/24h et 7/7j et bénéficient d'un accès en temps réel à leurs prix personnalisés et aux stocks des 170 magasins de l'enseigne. Véritable bureau dématérialisé, leur espace personnel regroupe toutes les factures, téléchargeables à tous moments, mais aussi l'historique de commandes passées en ligne ou en magasin avec les teintes liées. Le calculateur présent sur chaque fiche produit, aide à calculer les quantités nécessaires.
www.tollens.com



LA DÉCOLLEUSE RAMHAMMER PAR WOLFF

Équipée d'un marteau de démolition à force d'impact élevé, enlever des carreaux est plus facile que jamais avec Ramhammer ! Avec 41 joules d'énergie d'impact, la dépose du carrelage est réellement facile. De conception ergonomique, la machine minimise l'exposition de l'utilisateur aux vibrations et assure une manipulation parfaite grâce à sa grande maniabilité. Le montage du marteau de démolition sur le chariot est rapide. Et, la position verticale de la machine offre un confort de travail à son utilisateur !
www.wolff-tools.fr



OPACÉA PAR ONIP

Opacéa est une gamme de peinture complète destinée à la protection et à la décoration des murs et plafonds. Elle se compose d'un primaire et de 3 finitions : mat profond, velours soyeux et satin léger. Toute la gamme est formulée à base de résine acrylique en phase aqueuse et possède des caractéristiques communes : un bon rendu, un bon pouvoir opacifiant, une grande blancheur, un temps ouvert suffisamment long pour éviter les effets de reprise et un rendement moyen de 10 m² / litre. Opacéa est conditionnée en pots de peinture blanche et de base P02, P03 et POY de 1L, 3L et 15L.
www.onip.com



MAGAZINE ÉDITÉ PAR CLUB ALLIANCE

9, rue La Pérouse 75784 Paris cedex 16 |
Tél. 01 40 69 53 73 | E-mail : contact@cluballiance.fr |
N° ISSN : 1764-0709 | Président du Club Alliance -
Directeur de la publication : Bruno Poilpré |

Rédactrice en chef : Dorothee Bruchet | Rédactrice en chef adjointe : Corinne Bailly |

ONT COLLABORÉ AU NUMÉRO 198 :

Philippe Cluzeau, Nicolas Dembreville, Stéphanie Lacaze, Madras Editing,
Stéphane Miget, Victor Miget, Marine Poulhalec, Thierry Houdin |

Publicité : Club Alliance | Maquette : BQD | Photo couverture : © La Maison Hamelin
La revue Reflets & Nuances est distribuée gratuitement.

AU SOMMAIRE DU NUMÉRO 199 AVRIL 2024

DOSSIER > Assurance / Prévoyance

VÉHICULES UTILITAIRES > Vélo cargo
et vélo électrique : une alternative

NUMÉRIQUE > Bien choisir son
équipement numérique

TECHNIQUE INTÉRIEUR > Le Cool roof

TECHNIQUE SOL > Choisir son revêtement
de sol dans un ERP

TECHNIQUE FAÇADES/ITE > Les oiseaux
inféodés

ELYOPUR LAQUES

LES LAQUES À L'ÉTAT PUR



PEINTURES POLYVALENTES
MURS, PLAFONDS ET BOISERIES

LAQUES DÉPOLLUANTES

IDÉALES POUR LES CHANTIERS
ENVIRONNEMENTAUX



SEIGNEURIE[®]
LA PERFORMANCE POUR UN MONDE DURABLE



NAÉ
*Les papiers peints
par Unikalo*



* Résine à 98% de carbone biosourcé

Les papiers (réellement) peints avec nos peintures biosourcées Naé et 100% personnalisables*



WWW.NAE-DECO.COM

